



Centre de gestion de l'équipement roulant

Rapport annuel de gestion

2000-2001

3	MESSAGE DU DIRECTEUR
4	LETTRE DE DÉCLARATION
7	RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE
8	PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION
9	COMITÉ CONSULTATIF
10	STRUCTURE DE L'ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES
14	FAITS SAILLANTS
15	PRODUITS, SERVICES ET CLIENTÈLE
21	RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE
22	PROFIL DU PARC DE VÉHICULES
24	ACQUISITIONS ET VENTES
27	VEILLE TECHNOLOGIQUE
29	RÉALISATIONS 2000-2001
37	PERSPECTIVES 2001-2002
39	ÉTATS FINANCIERS 2000-2001

Publication réalisée par :
Centre de gestion de l'équipement roulant
1650, rue Louis-Jetté
Québec (Québec) G1S 2W3
Téléphone : (418) 643-5430
Télécopieur : (418) 528-5582
cger@mtq.gouv.qc.ca
www.cger.mtq.gouv.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2001
ISBN 2-550-38512-8

Québec, le 28 novembre 2001

Monsieur Jean-Paul Beaulieu
Sous-ministre
Ministère des Transports
700, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec)
G1R 5H1

Monsieur le Sous-ministre,

C'est avec plaisir que je vous présente le
*Rapport annuel de gestion du Centre de
gestion de l'équipement roulant pour
l'exercice financier couvrant la période
du 1^{er} avril 2000 au 31 mars 2001.*

Veuillez agréer, Monsieur le Sous-ministre,
l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur,



Gérard Brichau

Message du directeur



Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) a terminé sa quatrième année d'existence en tant qu'unité autonome de service, qui a été marquée par la communication et le service à la clientèle. Le CGER est conscient que l'atteinte des résultats repose sur la participation accrue de chaque employé, d'où l'importance de la mobilisation du personnel. Pour ce faire, il mise sur la transmission de l'information à l'interne, le cœur d'une unité autonome de service étant son personnel. Cette année a également été axée sur la consolidation de la clientèle actuelle et sur la recherche de nouveaux marchés.

Au cours de la prochaine année, le CGER compte peaufiner ses systèmes d'information afin de mieux suivre ses indicateurs de résultats et être plus au fait de sa performance.

Je suis fier de présenter les résultats atteints au cours de l'exercice 2000-2001; ils sont le fruit d'un bon travail d'équipe. Je tiens donc à souligner la précieuse collaboration de tous les employés et leur participation à la réussite du CGER ainsi qu'à les remercier chaleureusement. Je désire également remercier tous les clients du CGER pour leur confiance et leur compréhension ainsi que tous les partenaires qui ont contribué à faire avancer le CGER par leurs conseils, leurs appuis et leurs encouragements.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Brichau'. The signature is fluid and somewhat stylized, with a long horizontal stroke at the end.

Gérard Brichau
Directeur

Lettre de déclaration

Ce document constitue le quatrième rapport annuel de gestion du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER). Les résultats, l'information et les états financiers du Fonds de gestion de l'équipement roulant contenus dans ce document sont sous la responsabilité du directeur, des gestionnaires et des responsables de secteur du Centre. Ils sont donc tous cosignataires de cette déclaration. Leur responsabilité porte sur l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité des données présentées dans ce rapport ainsi que sur la reddition de comptes annuelle quant aux résultats attendus et convenus dans le plan d'action 2000-2001.

La Direction du Centre a maintenu, tout au cours de l'exercice financier 2000-2001, des systèmes d'information et des mesures de contrôle de manière à assurer la réalisation des objectifs fixés à l'entente de gestion et au plan d'action.

La Direction de la vérification interne et de l'évaluation du ministère des Transports s'est assuré du caractère vraisemblable des résultats présentés à la section *Réalisations 2000-2001* du rapport annuel du Centre de gestion de l'équipement roulant au regard des cibles établies pour chacun des indicateurs énoncés au plan d'action 2000-2001. L'examen n'a pas porté sur les autres données contenues au rapport annuel. Au terme de sa mission d'examen, il a produit un rapport de validation de la vérification interne.

À notre avis, les données présentées au Rapport annuel de gestion 2000-2001 correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2001.

La direction :



Gérard Brichau
Directeur



Richard Côté
Chef du Service du soutien à la gestion



Alain Cossette
Chef par intérim du Service des opérations de l'Ouest



Richard Dumais
Chef du Service des opérations de l'Est

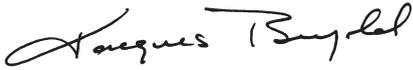
Les gestionnaires d'exploitation régionale (GER) et les responsables de secteur :



Jean Bégin
GER de Montréal



Marc-André Bois
Responsable du Secteur de l'ingénierie et des acquisitions



Jacques Bujold
GER du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau



Claude Chavigny
GER de l'Estrie



Sylvain D'Aoust
GER de l'Outaouais



Yves Doyon
GER de l'Ouest-de-la-Montérégie



René Drolet
GER de l'Abitibi-Témiscamingue



Théophile Dupont
GER du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine



Jean-Claude Fréchette
GER de l'Est-de-la-Montérégie



Jean-Noël Frenette
Responsable du Service à la clientèle



Martine Frenette
Responsable du Secteur des communications



Richard Hott
GER de la Mauricie et du Centre-du-Québec



Serge Lacombe
GER des Laurentides-Lanaudière



Francine Lalonde
Responsable du Secteur des ressources humaines



Jean-Luc Leblanc
GER de la Côte-Nord



Louis Marcotte
GER de la Chaudière-Appalaches



Alain Marquis
GER de Québec



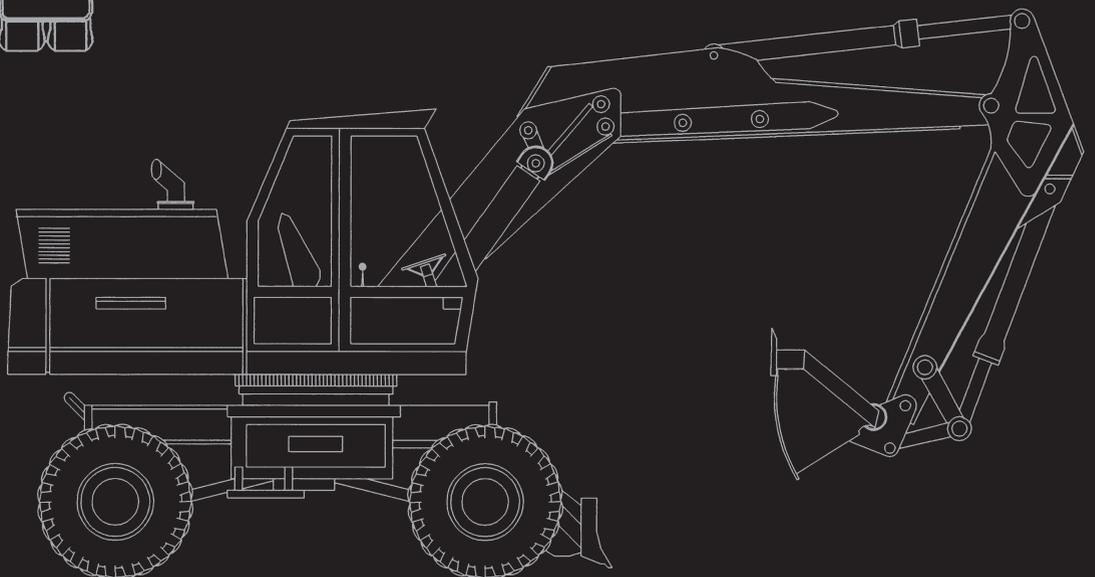
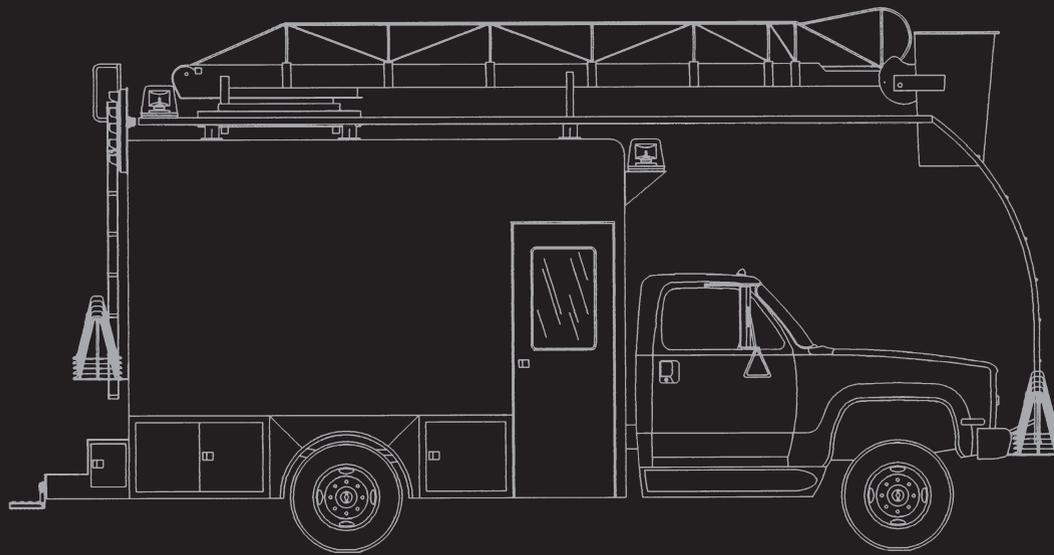
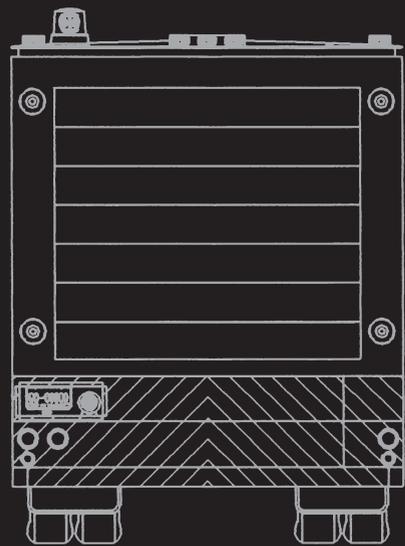
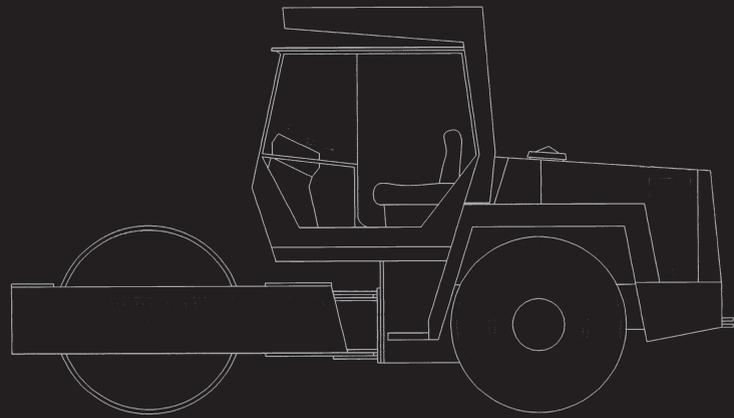
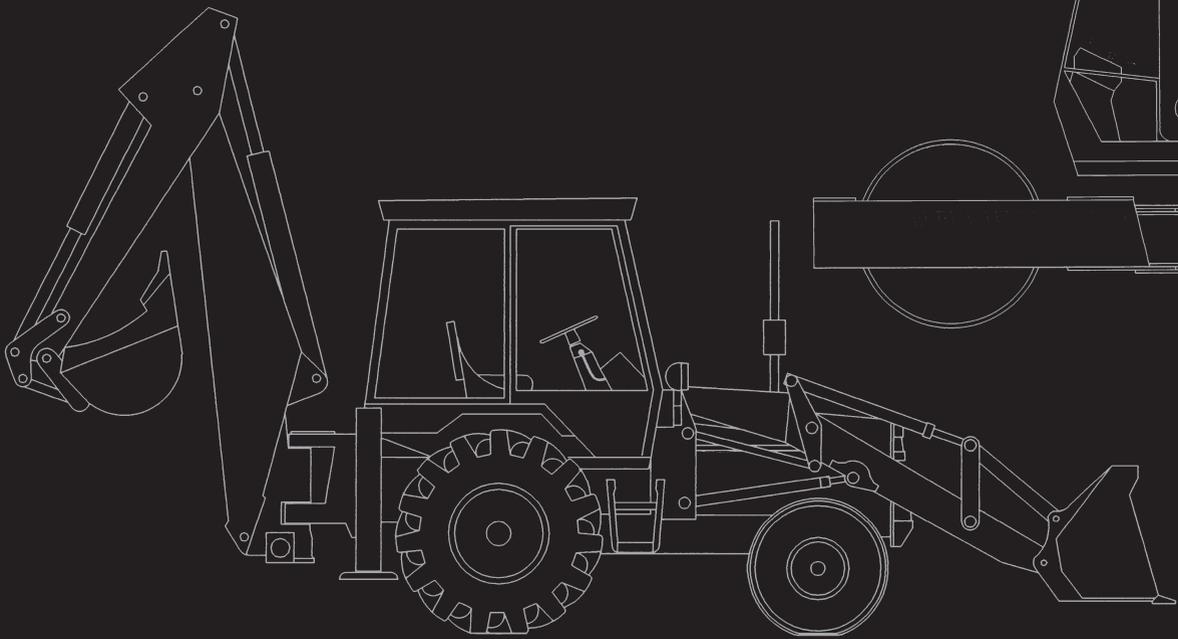
Claude Otis
Responsable du Secteur de l'administration et des finances



Alain Vallée
Responsable du Service de la formation



François Wiseman
Responsable du Secteur des systèmes d'information





Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur le Sous-ministre des Transports,

Nous avons procédé à l'examen des résultats présentés à la section « Réalisations 2000-2001 » du rapport annuel de gestion du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) pour l'exercice terminé le 31 mars 2001. Ces résultats découlent des objectifs établis dans le plan d'action 2000-2001 sous la forme de cibles à atteindre au regard d'un certain nombre d'indicateurs de résultats.

La responsabilité de l'exactitude et de l'intégralité des données comprises dans le rapport annuel de gestion ainsi que celle de la divulgation et de la préparation des indicateurs de résultats et des explications fournies à leur égard, tels qu'ils sont décrits dans le plan d'action 2000-2001 et dans l'entente de gestion, incombent à la Direction du CGER. Notre responsabilité consiste à exprimer un avis sur le caractère plausible des résultats présentés à la section « Réalisations 2000-2001 » ainsi que sur la cohérence générale de l'information et des explications qui y sont associées en nous fondant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Nos travaux ont consisté essentiellement en prises de renseignements, en procédés analytiques, en des révisions des calculs, en l'obtention de pièces justificatives et en discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par le CGER. Notre examen n'a pas consisté à vérifier les systèmes de contrôle interne ni à procéder par sondage à des vérifications.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications présentés à la section « Réalisations 2000-2001 » du rapport annuel de gestion nous paraissent plausibles et cohérents.

Claude Stevens, ing.
Directeur de la vérification interne
et de l'évaluation
Ministère des Transports

Québec, novembre 2001

Présentation de l'organisation

Le Centre de gestion de l'équipement roulant a été la première unité autonome de service relevant du ministère des Transports. Il gère un parc de près de 6000 véhicules et équipements connexes, plus de 4600 lui appartenant et 1300 qu'il entretient et répare selon une tarification horaire. Un réseau de 56 ateliers de mécanique et de 4 points de service répartis sur l'ensemble du territoire du Québec relève également du Centre.

Mission

La mission du CGER est d'assurer aux clients la disponibilité des véhicules routiers et des équipements connexes requis pour l'ensemble de leurs opérations et de les maintenir en bon état de fonctionnement en tout temps, de manière à permettre une utilisation optimale au meilleur coût possible.

Vision

À moyen terme, le Centre vise à devenir le fournisseur des organismes publics du Québec pour assurer les services de gestion de leur parc de véhicules et d'équipements connexes.

Objectifs généraux

- Assurer la qualité des services offerts et la satisfaction de la clientèle.
- Assurer l'autofinancement de l'ensemble des activités, tout en offrant des services à des tarifs concurrentiels par l'utilisation efficace des ressources disponibles.
- Optimiser l'utilisation des ressources en assurant la promotion des services aux organismes publics.
- Maintenir une veille technologique dans le but de favoriser et de promouvoir l'utilisation d'équipements pouvant accroître la productivité.

Valeurs

Satisfaction de la clientèle

Les clients sont au cœur des préoccupations du CGER. Ce dernier désire assurer leur satisfaction en leur offrant des produits et des services de qualité partout au Québec ainsi que des taux concurrentiels de même qu'en établissant des communications efficaces.

Responsabilisation des employés

Le CGER mise sur l'expertise de ses employés afin de favoriser sa croissance et l'amélioration de ses produits et services. Pour assurer des services de qualité et atteindre l'efficacité, le CGER encourage la créativité et l'ingéniosité de ses employés.

Esprit d'entreprise

Les employés du CGER doivent contribuer à la croissance de l'organisation en acquérant un esprit d'entreprise facilitant leurs relations avec la clientèle ou avec les partenaires ainsi que leur participation à l'amélioration et au rayonnement des produits et services.

Gestion intègre

Les activités de commercialisation du CGER sont guidées par des objectifs d'autofinancement et de saine gestion des biens de l'État, lesquels constituent des gages d'intégrité à l'égard de sa clientèle.

Comité consultatif

Dans le but de favoriser une gestion éclairée du CGER, le comité consultatif doit conseiller le sous-ministre quant aux cibles et aux objectifs annuels à fixer. Il a également à fournir son avis sur le plan d'action et les résultats atteints par le CGER. Les membres de ce comité sont nommés par le sous-ministre des Transports et sont des représentants de l'industrie de la fabrication et de la gestion d'équipement roulant, de la clientèle et du personnel. Le directeur du Centre de gestion de l'équipement roulant participe aux délibérations du comité consultatif. En 2000-2001, les membres du comité consultatif étaient :

TOM BANKS, directeur général, Kenworth Montréal;

CHRISTINE BILODEAU, conseillère en organisation du travail, Syndicat de la fonction publique du Québec;

MICHEL DUMAS, chef du Service des transports, Sûreté du Québec;

JEAN LAVOIE, directeur des travaux publics, Ville de Québec;

JEAN-PIERRE TREMBLAY, directeur territorial du Saguenay-Lac-Saint-Jean, ministère des Transports.



De gauche à droite : Jean-Pierre Tremblay, Jean Lavoie, Christine Bilodeau, Michel Dumas, Gérard Brichau, André Grégoire et Martine Frenette.

Le directeur du CGER a rencontré, le 22 juin 2000, les membres du comité consultatif pour leur faire part des résultats atteints en 1999-2000 et pour leur présenter les cibles et les indicateurs fixés au plan d'action 2000-2001. Après cette présentation, les membres ont notamment apporté les commentaires suivants :

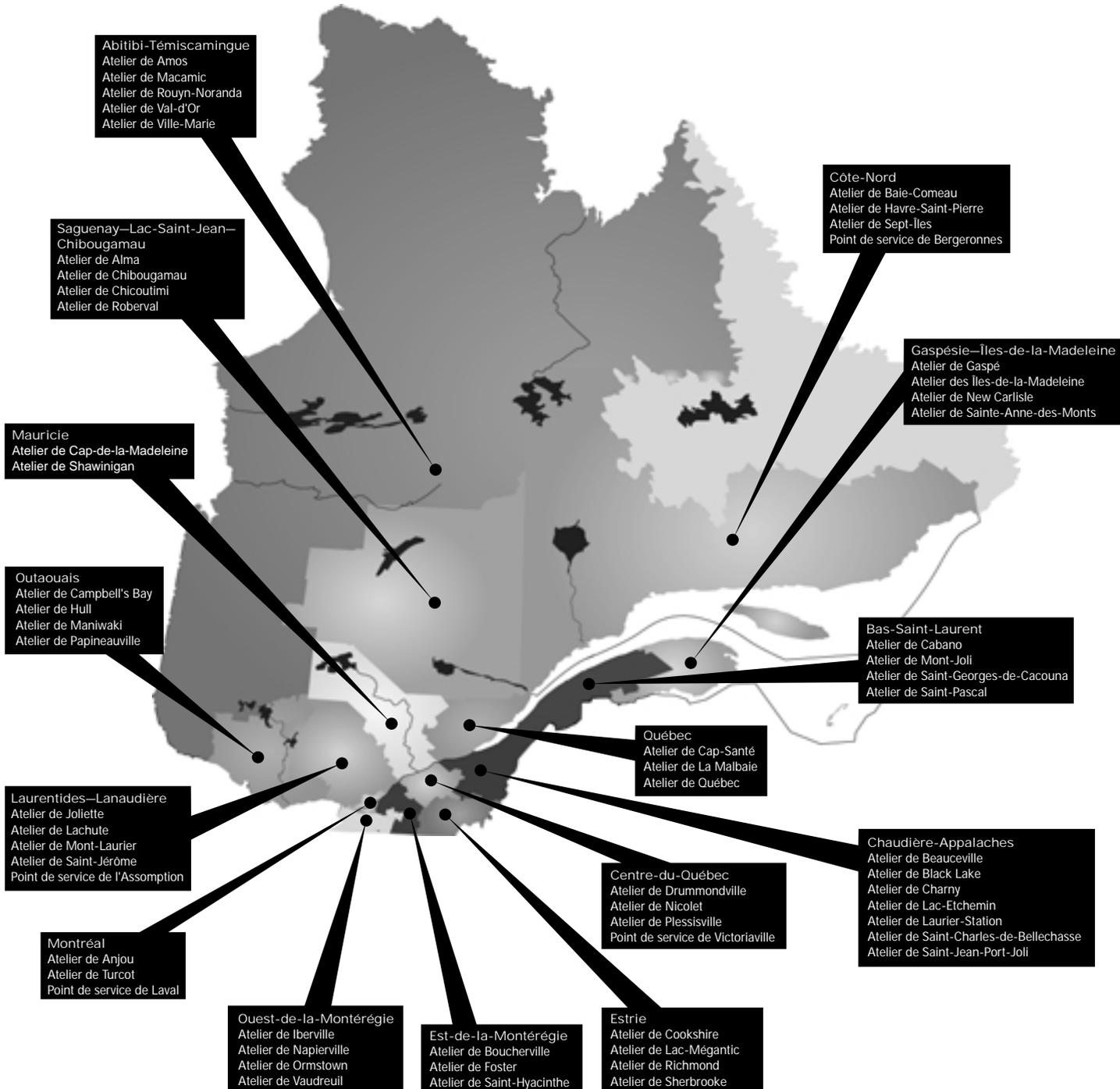
- les budgets des clients du ministère des Transports sont insuffisants;
- la tarification horaire pour la réparation et l'entretien de véhicules au CGER devrait être adaptée à chacune des régions;
- le CGER devrait bénéficier de suffisamment d'assouplissements et d'allègements réglementaires pour remplir adéquatement sa mission, notamment en ce qui a trait à l'acquisition des véhicules légers, à la vente des biens et à la location des immeubles.

Le 4 juillet 2001, le directeur du CGER rencontrait les membres du comité consultatif pour leur présenter les résultats atteints au regard du plan d'action 2000-2001 et les objectifs et les indicateurs prévus au plan d'action 2001-2002. Les membres ont fait les commentaires suivants relativement aux résultats atteints en 2000-2001 :

- le CGER devrait avoir davantage d'allègements de la part du Conseil du trésor, principalement en ce qui concerne l'acquisition des véhicules légers, et ce, afin d'assurer son autofinancement et un service à la clientèle de qualité;
- l'indicateur sur les unités pondérées devrait être mieux défini;
- le système de facturation du CGER devrait être revu, et ce, afin de répondre aux plaintes reçues en 2000-2001 concernant l'absence de certaines informations sur la facture.

Structure de l'organisation et ressources humaines

Le CGER est composé d'un centre administratif situé à Québec ainsi que de 56 ateliers de mécanique et de 4 points de service répartis en 15 zones d'exploitation régionale. La clientèle peut donc bénéficier des services du CGER dans l'ensemble de la province.



Le CGER compte 364 employés, dont plus de 240 travaillent dans les ateliers de mécanique. Le personnel du centre administratif et des bureaux régionaux, quant à lui, comprend des gestionnaires, des professionnels, dont les ingénieurs et les conseillers à la clientèle, ainsi que des employés de bureau.

L'FFECTIF DU CGER SELON LE CORPS D'EMPLOI AU 31 MARS 2001

CORPS D'EMPLOI	EFFECTIF			%
	RÉGULIER	OCCASIONNEL	TOTAL	
Cadre	25	0	25	6,87 %
Cadre supérieur	1	0	1	0,27 %
Cadre intermédiaire 8	1	0	1	0,27 %
Cadre intermédiaire 7	2	0	2	0,55 %
Cadre intermédiaire 4	13	0	13	3,57 %
Cadre intermédiaire 3	1	0	1	0,27 %
Cadre hors structure	7	0	7	1,92 %
Professionnel	12	5	17	4,67 %
Agent de la gestion financière	0	2	2	0,55 %
Agent d'information	1	0	1	0,27 %
Agent de recherche et de planification socio-économique	1	1	2	0,55 %
Analyste de l'informatique et des procédés administratifs	4	0	4	1,10 %
Attaché d'administration	0	1	1	0,27 %
Conseiller en gestion des ressources humaines	1	0	1	0,27 %
Ingénieur	5	1	6	1,65 %
Technicien	15	7	22	6,04 %
Technicien en administration	5	3	8	2,20 %
Technicien de l'équipement motorisé	5	0	5	1,37 %
Technicien en information	0	1	1	0,27 %
Technicien en informatique	3	3	6	1,65 %
Instructeur en opération d'équipements mobiles	2	0	2	0,55 %
Personnel de bureau	36	19	55	15,11 %
Agent de bureau	15	8	23	6,32 %
Agent de secrétariat	5	9	14	3,85 %
Dessinateur	1	0	1	0,27 %
Magasinier	15	2	17	4,67 %
Ouvrier	143	102	245	67,31 %
Mécanicien	131	94	225	61,81 %
Débosselage et peinture	3	4	7	1,92 %
Préposé au matériel	2	0	2	0,55 %
Forgeron-soudeur	7	4	11	3,02 %
TOTAL	231	133	364	100 %

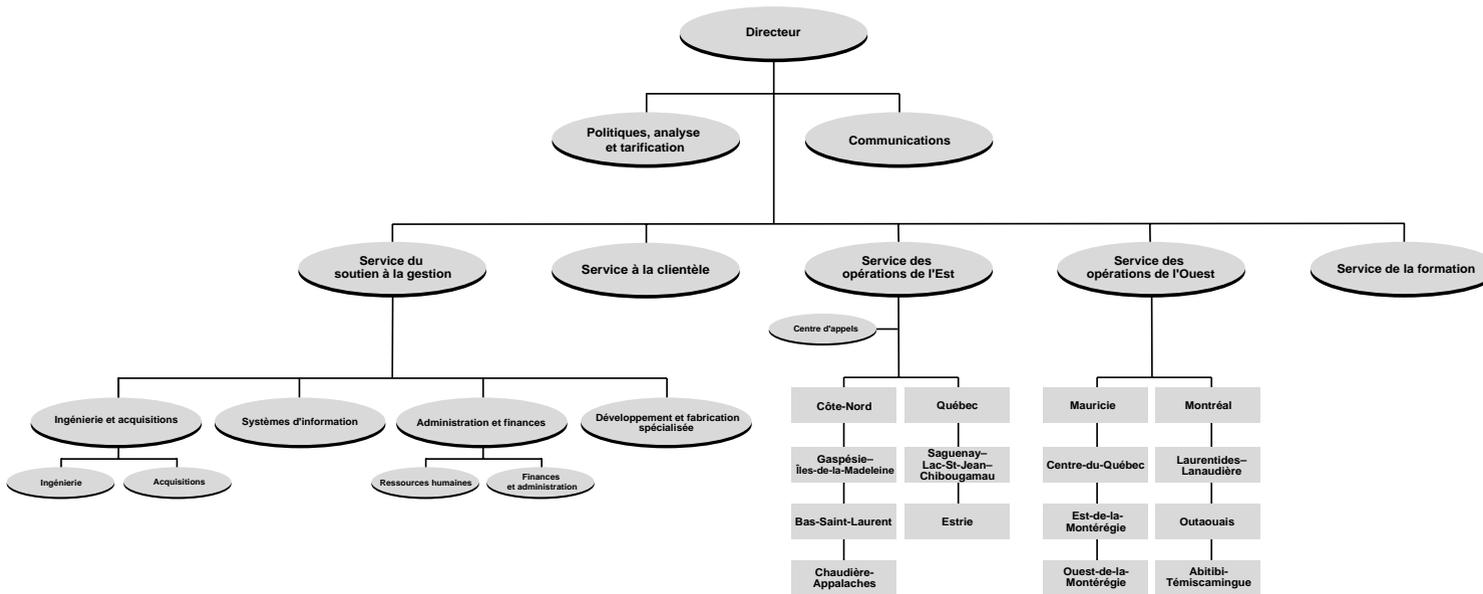
L'FFECTIF DU CGER PAR RÉGION ADMINISTRATIVE ET SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31 MARS 2001

RÉGIONS	CADRES	PROFESSIONNELS	FONCTIONNAIRES	OUVRIERS	TOTAL
Centre administratif	11	17	43	10	81
Zone de l'Abitibi-Témiscamingue	1	0	3	21	25
Zone du Bas-Saint-Laurent	1	0	2	17	20
Zone du Centre-du-Québec	0	0	1	8	9
Zone de la Chaudière-Appalaches	1	0	2	20	23
Zone de la Côte-Nord	1	0	2	6	9
Zone de l'Estrie	1	0	2	14	17
Zone de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1	0	3	12	16
Zone des Laurentides-Lanaudière	1	0	2	18	21
Zone de la Mauricie	1	0	1	12	14
Zone de l'Est-de-la-Montérégie	1	0	2	12	15
Zone de l'Ouest-de-la-Montérégie	1	0	2	17	20
Zone de Montréal	1	0	4	28	33
Zone de l'Outaouais	0	0	1	9	10
Zone de Québec	2	0	4	25	31
Zone du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau	1	0	3	16	20
TOTAL	25	17	77	245	364

L'FFECTIF DU CGER PAR CATÉGORIE D'EMPLOI ET SELON LE SEXE AU 31 MARS 2001

CATÉGORIES D'EMPLOI	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Cadre supérieur	0	1	1
Cadre intermédiaire	0	24	24
Professionnel	5	12	17
Fonctionnaire	42	35	77
Ouvrier	0	245	245
TOTAL	47	317	364
POURCENTAGE	13 %	87 %	100 %

Organigramme



Comité de gestion

De gauche à droite : Alain Cossette, chef par intérim du Service des opérations de l'Ouest, Martine Frenette, adjointe au directeur, Richard Côté, chef du Service du soutien à la gestion, Céline Fortin, secrétaire, Gérard Brichau, directeur, et Richard Dumais, chef du Service des opérations de l'Est.



Service des opérations de l'Est

De gauche à droite : Richard Dumais, chef du Service des opérations de l'Est, Lucille Tardif, secrétaire, Jacques Bujold, GER du Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau, Théophile Dupont, GER du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Louis Marcotte, GER de la Chaudière-Appalaches, Alain Marquis, GER de Québec, Claude Chavigny, GER de l'Estrie, et Jean-Luc Leblanc, GER de la Côte-Nord.



Service des opérations de l'Ouest

De gauche à droite : Serge Lacombe, GER des Laurentides-Lanaudière, Jean-Claude Fréchette, GER de l'Est-de-la-Montérégie, Alain Cossette, chef par intérim du Service des opérations de l'Ouest, Richard Hott, GER de la Mauricie et du Centre-du-Québec, René Drolet, GER de l'Abitibi-Témiscamingue, Michel Morissette, responsable des encans et de la formation interne, Jean Bégin, GER de Montréal, Louise Roberge, secrétaire, et Yves Doyon, GER de l'Ouest-de-la-Montérégie.



Service du soutien à la gestion

De gauche à droite : Francine Lalonde, responsable des ressources humaines, François Wiseman, responsable des systèmes d'information, Richard Côté, chef du Service du soutien à la gestion, Jean-Paul Bouthot, responsable du développement et de la fabrication spécialisée, Marc-André Bois, responsable de l'ingénierie et des acquisitions, et Claude Otis, responsable de l'administration et des finances.

Faits saillants

PRÉSENTATION D'UN NOUVEAU CATALOGUE ÉLECTRONIQUE DE VÉHICULES

Le CGER a mis à la disposition de sa clientèle, en août 2000, un catalogue électronique de véhicules et d'équipements connexes dans son site Internet. Le client peut consulter ce catalogue, où on retrouve plus de 60 véhicules et équipements connexes, et remplir un bon de commande en sélectionnant les options désirées.

ACQUISITION DE VÉHICULES HYBRIDES

Dans l'optique de réduction des gaz à effet de serre, le CGER a acquis cinq véhicules hybrides de marque Toyota Prius, en septembre 2000.

PARTICIPATION AU SALON DES AFFAIRES MUNICIPALES

En septembre 2000, le CGER a participé au Salon des Affaires municipales tenu au Centre des congrès de Québec. Au stand du CGER, on pouvait y consulter de la documentation sur l'organisation, notamment le catalogue de produits et services, et y trouver un camion 6-roues avec une caisse fourgon ainsi qu'un véhicule hybride.

PARTICIPATION À DES CONFÉRENCES SUR LA MODERNISATION

Le directeur du CGER a participé, à l'automne 2000, à des conférences organisées par le Secrétariat de la réforme administrative dans le contexte de la modernisation de la gestion publique auxquelles assistaient des responsables d'unités ou d'organismes susceptibles de signer des contrats de performance et d'imputabilité. Le directeur y a présenté un portrait de l'unité autonome de service, laquelle pratique la gestion par résultats depuis quelques années.

PARUTION DU PREMIER BULLETIN DESTINÉ À LA CLIENTÈLE

En novembre 2000 paraissait le premier bulletin du CGER destiné à sa clientèle, *l'Info CGER*. Ce bulletin diffuse aux clients de l'information sur les produits et services du CGER, sur différentes activités relatives à la gestion de parc de véhicules ainsi que sur les résultats atteints par le Centre. Un deuxième bulletin a paru en février 2001.

ANALYSE DE GESTION DE PARC DE VÉHICULES

Trois organismes ont eu recours au produit d'analyse de gestion de parc de véhicules en 2000-2001. Il s'agit du ministère de la Sécurité publique, de la Ville de Rouyn-Noranda et de la Société des établissements de plein air du Québec.

PARTICIPATION À UNE REDDITION DE COMPTES DU CGER DEVANT LA COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le 28 février 2001, la Commission de l'administration publique a reçu le sous-ministre des Transports ainsi que le directeur du CGER afin de discuter de la gestion administrative du Centre, et ce, dans un contexte de reddition de comptes. Le but principal du Centre était de présenter les résultats atteints en regard des objectifs qu'il s'était fixés en 1999-2000.

Le rapport des conclusions démontre que les membres de la Commission constatent que l'implantation du CGER a été réalisée avec professionnalisme et que sa gestion courante est adéquate. Ils sont également satisfaits des objectifs de résultats fixés et de la performance du CGER. Ils désirent cependant la poursuite des efforts concernant notamment les points faibles relevés au sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle, le balisage avec d'autres organisations dans le domaine de la gestion de parc de véhicules, les démarches dans le but d'obtenir une certification ISO ainsi que l'élaboration d'un tableau de bord, lequel pourra transmettre de l'information sur les prix de revient. Les membres de la Commission ont également demandé que soit accrue l'information sur les résultats et les activités du CGER dans les prochains rapports annuels, principalement en ce qui concerne le rajeunissement du parc de véhicules. Ils ont par ailleurs fait le souhait de voir insérer de nouveaux indicateurs de résultats dans les prochains plans d'action.

DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MARCHÉS

Depuis l'hiver 2001, le CGER offre ses produits et ses services aux organismes municipaux désireux de faire affaire avec lui.

DÉCLARATION DE SERVICES À LA CLIENTÈLE

Le CGER a conçu une Déclaration de services à la clientèle, dans laquelle il exprime sa volonté d'accorder une priorité à la qualité des produits et des services qu'il offre, en plaçant le client au cœur de ses préoccupations.

CONCEPTION D'UN CAMION DE MARQUAGE À L'ACRYLIQUE

Selon les besoins du ministère des Transports, les services de génie-conseil du CGER ont conçu un camion de marquage à la peinture acrylique, qui est le premier du genre au Québec. Ce dernier utilise une peinture à base d'eau, laquelle est beaucoup moins polluante que la peinture alkyde.

Produits, services et clientèle

La clientèle du CGER est composée de ministères, d'organismes publics, incluant ceux des réseaux de la santé et de l'éducation, ainsi que d'organismes municipaux. Toutefois, en raison de l'ampleur de son parc de véhicules, le ministère des Transports demeure le principal client du CGER. Il est à noter que ces ministères et organismes font affaire avec le CGER sur une base volontaire, c'est-à-dire qu'ils ne sont soumis à aucune obligation.

Les produits et services du CGER sont la location de véhicules et d'équipements connexes, l'entretien et la réparation selon une tarification horaire, l'analyse de gestion de parc de véhicules, les services de génie-conseil, la formation et la fourniture de carburant.

La location de véhicules et d'équipements connexes

La location clés en main

Ce type de location tient compte de tous les frais inhérents à la possession d'un véhicule, excluant les frais du carburant. Les clients peuvent ainsi se concentrer sur leur mission, alors que la gestion des véhicules est confiée à des spécialistes. Le taux de location couvre la gestion globale du parc de véhicules, dont :

- le suivi du programme d'entretien préventif;
- les réparations mineures et majeures;
- la vérification mécanique;
- le coût d'acquisition du véhicule;
- les coûts de réparation et de remplacement en cas d'accident (s'il ne s'agit pas d'utilisation abusive);
- l'immatriculation;
- le service de dépannage 24 heures par jour, 7 jours par semaine;
- l'identification visuelle des véhicules.

Au 31 mars 2001, 179 ententes de service de location clés en main ont été conclues, dont 87 avec des ministères et organismes autres que le ministère des Transports du Québec. Ces ententes représentaient, au 31 mars 2001, 4143 véhicules et équipements connexes. Le revenu annuel 2000-2001 résultant de la location clés en main a été de 35 068 234 \$, incluant la location à court terme.

LES 4143 VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES LOUÉS DU CGER AU 31 MARS 2001



1563 véhicules légers



1168 équipements



490 camions



314 véhicules-outils



295 matériels remorqués



221 matériels-outils remorqués



92 matériels divers

L'ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE POUR LA LOCATION CLÉS EN MAIN

MINISTÈRES ET ORGANISMES	1998-1999		1999-2000		2000-2001	
	ENTENTES	VÉHICULES	ENTENTES	VÉHICULES	ENTENTES	VÉHICULES
Ministère des Transports	65*	3 101*	92	3 943**	92	3 812**
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	15	33	21	60	26	88
Sûreté du Québec	3	46	5	54	9	70
Ministère de la Sécurité publique	3	18	5	54	7	52
Héma-Québec	0	0	1	41	1	37
Ministère des Ressources naturelles	2	2	5	5	8	14
Régie des alcools, des courses et des jeux	1	6	1	6	1	6
Commission scolaire Lac-Abitibi	0	0	1	2	2	5
Ministère de la Santé et des Services sociaux	1	1	1	1	1	5
Société des établissements de plein air du Québec	0	0	4	12	4	5
Tourisme Québec	0	0	1	2	1	5
Ville de Pincourt	0	0	0	0	1	5
Ministère de la Culture et des Communications	1	1	1	1	4	4
Régie du bâtiment	0	0	0	0	2	4
Municipalité de Sainte-Thérèse de Gaspé	0	0	0	0	1	4
Centre jeunesse de Québec	0	0	0	0	1	2
Centre de protection et de réadaptation du Nord	0	0	0	0	1	2
Ministère de la Famille et de l'Enfance	0	0	0	0	1	2
Ministère de l'Environnement	0	0	0	0	2	3
Régie intermunicipale de police Rivière du Nord	0	0	0	0	1	2
Régie intermunicipale de police des Seigneuries	0	0	0	0	1	2
Société d'habitation du Québec	0	0	1	2	1	2
Ville de Bellefeuille	0	0	0	0	1	2
Centre de recherche Les Buissons	0	0	0	0	1	1
Centre hospitalier du Pontiac	0	0	0	0	1	1
Commission scolaire du Pays des Bleuets	0	0	0	0	1	1
Investissement Québec	0	0	0	0	1	1
Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration	0	0	0	0	1	1
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	0	0	1	1	2	2
Ministère du Revenu	0	0	0	0	1	1
Société Faune et Parcs	0	0	0	0	1	1
Ville de Rouyn-Noranda	0	0	0	0	1	1
TOTAL	91*	3 208*	140	4 184**	179	4 143**

* Il est important de noter que le parc de véhicules n'était pas entièrement transféré au CGER le 31 mars 1999, et ce, en raison d'une implantation progressive.

** Afin d'obtenir une même base de comparaison, le CGER présente les données à une même date, soit celle du 31 mars de chaque année. Les données du *Rapport annuel de gestion 1999-2000* étaient différentes, car elles présentaient un portrait de l'année et non celui d'une date précise.

La location à court terme

Tout comme la location clés en main, la location à court terme tient compte de tous les frais inhérents à la possession d'un véhicule, à l'exclusion des frais de carburant. Ce produit a été conçu à l'intention des clients qui ont des besoins saisonniers. Il est offert pour une période minimale de six mois et ne vise que quelques catégories de véhicules légers.

L'ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE POUR LA LOCATION À COURT TERME

MINISTÈRES ET ORGANISMES	1998-1999		1999-2000		2000-2001	
	ENTENTES	VÉHICULES	ENTENTES	VÉHICULES	ENTENTES	VÉHICULES
Ministère des Transports	0	0	25	90	42	157
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	0	0	0	0	1	1
Ministère des Ressources naturelles	0	0	0	0	2	2
Société des établissements de plein air du Québec	2	4	2	7	6	20
Ministère de l'Environnement	1	11	0	0	4	4
TOTAL	3	15	27	97	55	184

La location de base

Ce type de location comprend le financement, l'entretien préventif et l'immatriculation du véhicule. La période de location peut varier de 24 à 60 mois, par tranches de six mois. Ce type de location ne vise que quelques catégories de véhicules légers.

Lors d'ateliers de discussion avec les clients du CGER à l'été 1999, plusieurs avaient suggéré au Centre d'offrir la location de base, ce qu'il a fait dès l'automne de la même année. Aucun client n'a cependant signé d'entente de ce type jusqu'à présent.

La location partagée

Étant donné la nature des services qu'ils offrent, plusieurs organismes ont besoin de véhicules lourds (camions, niveleuses, chargeuses, etc.) pendant la saison d'été, alors que d'autres utilisent les mêmes véhicules en hiver. Le CGER leur propose donc la location partagée de véhicules et d'équipements. Pour ce faire, les deux clients signent conjointement avec le CGER une entente prévoyant une location annuelle d'au moins 10 mois. La durée totale minimale du contrat est de trois ans.

Au cours de rencontres avec le CGER à l'été 1999, plusieurs clients avaient suggéré au Centre d'offrir ce produit, à savoir la location partagée, ce que le Centre a fait à l'automne 1999. Toutefois, aucune entente n'a encore été signée jusqu'à présent.

La réparation et l'entretien de véhicules selon une tarification horaire

En raison de son expertise dans le domaine, le CGER offre à ses clients la possibilité de faire réparer et entretenir leurs véhicules dans ses ateliers de mécanique, et ce, selon une tarification horaire. Des services de réparation et d'entretien mécanique très spécialisés sont également offerts. Le Centre compte plus de 200 employés d'atelier et les mécaniciens possèdent en moyenne 15 années d'expérience dans la réparation et l'entretien de tout type d'équipement. Il est également à noter que les 56 ateliers de mécanique du CGER sont reconnus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) relativement au Programme d'entretien préventif (PEP).



Équipe au travail

De gauche à droite : Gaston Bourque, André Martin et Eugène Michaud.

Au 31 mars 2001, 1300 véhicules et équipements connexes appartenant à divers ministères et organismes publics étaient inscrits dans le système informatique de gestion de parc du CGER pour la réparation et l'entretien selon une tarification horaire. En 2000-2001, ce service a rapporté 1 741 709 \$ au CGER.

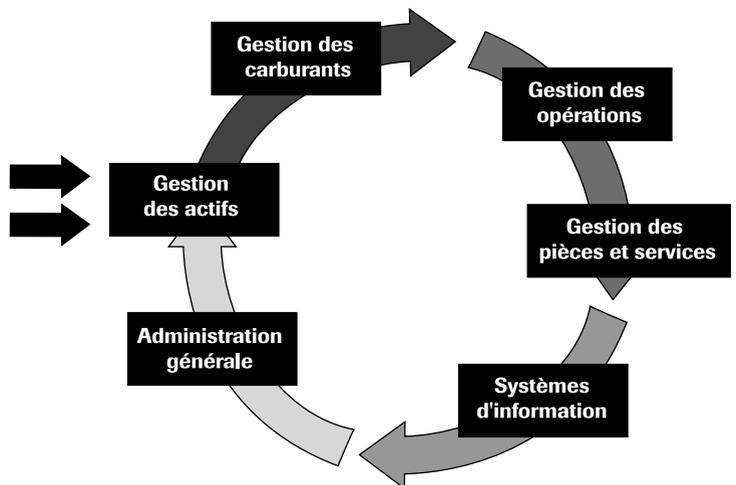
L'ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE EN REGARD DE LA RÉPARATION ET DE L'ENTRETIEN DE VÉHICULES SELON UNE TARIFICATION HORAIRE

MINISTÈRES ET ORGANISMES	1998-1999	1999-2000	2000-2001
	NOMBRE DE VÉHICULES	NOMBRE DE VÉHICULES	NOMBRE DE VÉHICULES
Ministère de l'Environnement	0	249	320
Société Faune et Parcs	0	38	264
Ministère des Ressources naturelles	50	183	258
Centre de formation en transport lourd	0	0	84
Ministère de la Sécurité publique	5	57	78
Sûreté du Québec	0	8	74
Société de l'assurance automobile du Québec	6	24	60
Services aériens	0	0	33
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	7	28	33
Ministère des Transports	0	39	24
Héma-Québec	0	18	23
Ville de Lachute	0	0	10
Société des établissements de plein air du Québec	88	31	8
Ville de Bellefeuille	0	0	6
Ministère de la Santé et des Services sociaux	0	0	5
Commission scolaire de la moyenne Côte-Nord	0	0	4
Ministère du Revenu	0	0	4
Régie intermunicipale de police de Rivière du Nord	0	0	3
Tourisme Québec	0	0	2
Centre de jour Chauveau	0	0	1
Centre hospitalier de Saint-Joseph de la Malbaie	0	0	1
Ville de Laurier-Station	0	1	1
Régie intermunicipale de police des Seigneuries	0	0	1
Société immobilière du Québec	0	0	1
Centre de jour St-Brigid's Home	0	0	1
Ville de Pincourt	0	0	1
Ville de Chicoutimi	0	1	0
TOTAL	156	677	1300

L'analyse de gestion de parc

Le CGER permet d'établir un diagnostic de la gestion du parc de véhicules d'un client. Il comprend six activités principales :

Un élément important de la gestion de parc est le cycle de vie économique des véhicules. Ce cycle vise une meilleure efficacité des opérations par l'utilisation de véhicules en excellente condition, et ce, à meilleurs coûts. En 2000-2001, trois organismes ont demandé une analyse de leur parc de véhicules. Il s'agit du ministère de la Sécurité publique, de la Ville de Rouyn-Noranda et de la Société des établissements de plein air du Québec.



Les services de génie-conseil

Le Secteur de l'ingénierie du CGER compte une équipe d'ingénieurs expérimentés ainsi que du personnel de soutien ayant une connaissance approfondie du domaine. Les services de génie-conseil permettent notamment :

- de déterminer les besoins techniques d'un client afin de lui assurer un véhicule convenant à ses activités;
- de produire les devis et les spécifications techniques d'achat d'un véhicule en fonction de la nature des activités du client;
- d'assurer les services d'ingénierie pour modifier ou adapter un équipement existant;
- d'intégrer dans les devis les plus récentes innovations découlant de la recherche et du développement;
- d'inspecter les véhicules en vue d'assurer le respect des devis d'achat.

Les services de génie-conseil sont principalement un soutien au produit location clés en main, puisqu'ils viennent éclairer les clients, qui sont alors en mesure de se procurer un véhicule ou un équipement bien adapté à leurs besoins. Les ingénieurs de ce secteur sont également appelés à participer à des projets de recherche et de développement en vue de la conception de nouveaux produits.

La formation

En raison de l'évolution constante de la technologie des véhicules et des équipements connexes, le CGER offre à sa clientèle la possibilité de former ses conducteurs. Les avantages de cette formation pour la clientèle sont qu'elle peut :

- se conformer aux diverses réglementations (telle la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds);
- augmenter sa productivité;
- réduire ses coûts d'exploitation;
- diminuer ses coûts de carburant;
- acquérir de bonnes habitudes de conduite;
- réduire le nombre de bris et d'accidents;
- accroître la disponibilité de ses véhicules et équipements connexes.

En 2000-2001, plusieurs unités du ministère des Transports et cinq autres ministères et organismes ont profité des services de formation du CGER. Une dizaine de cours ont été offerts à plus de 200 participants. En plus, le Conseil du trésor a confié au CGER le soin d'évaluer quelque 600 opérateurs lors des concours réservés pour les employés occasionnels de la fonction publique québécoise, et ce, pour tous les ministères et organismes publics où se retrouve ce corps d'emploi. Les revenus tirés de la formation de conducteurs en 2000-2001 ont été de 300 998 \$. Le tableau ci-dessous présente les formations qui ont été données en 2000-2001 ainsi que les participants qui les ont suivies.

LES FORMATIONS DONNÉES EN 2000-2001

COURS DE FORMATION	MINISTÈRES OU ORGANISMES	NOMBRE DE PARTICIPANTS	PÉRIODE DE FORMATION	NOMBRE D'HEURES DE FORMATION
Évaluation des conducteurs	Ministère des Transports	8	Mars	16
Évaluation des occasionnels	Ministère des Transports	600	Octobre à février	1442
	Conseil du trésor	9	Janvier	18
	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	1	Janvier	4
	Ministère des Ressources naturelles	1	Janvier	4
	Ministère de l'Environnement	2	Janvier	4
	Ministère du Revenu	1	Janvier	2
Conduite de camion	Ministère des Transports	5	Novembre, décembre et mars	44
Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds	Ministère des Transports	65	Mars	85
Opération de niveleuse	Ministère des Transports	1	Octobre	9
Obtention du permis de classe 1 de la SAAQ	Héma-Québec	7	Octobre et novembre	27
Vérification avant le départ	Ministère des Transports	29	Mars	32
Information sur les chasse-neige	Ministère des Transports	90	Septembre	6
Évaluation des mécaniciens	Ministère des Ressources naturelles	10	Août	25
TOTAL		829		1718

La fourniture de carburant

La clientèle, c'est-à-dire les ministères et les organismes publics, peut bénéficier du réseau de distribution interne de carburant du CGER (à essence et diesel). Ce réseau de quelque 60 points de ravitaillement s'étend à tout le territoire et il est complètement automatisé.

LA CONSOMMATION PAR TYPE DE CARBURANT EN 2000-2001 ET SELON LE CLIENT

MINISTÈRES OU ORGANISMES	LITRES CONSOMMÉS		
	ESSENCE	DIESEL	TOTAL
Ministère des Transports	3 139 396,15	7 330 773,02	10 470 169,17
Société Faune et Parcs	104 535,20	26 358,60	130 893,80
Ministère de l'Environnement	85 159,90	5 992,10	91 152,00
Ministère de la Sécurité publique	20 701,00	31 567,20	52 268,20
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	37 887,20	0,00	37 887,20
Ministère des Ressources naturelles	32 534,10	0,00	32 534,10
Société de l'assurance automobile du Québec	29 071,60	0,00	29 071,60
Société des établissements de plein air du Québec	6 215,00	0,00	6 215,00
Ministère de la Culture et des Communications	4 845,70	0,00	4 845,70
Ministère de la Solidarité sociale	3 428,60	0,00	3 428,60
Ministère du Travail	804,40	0,00	804,40
Sûreté du Québec	200,40	0,00	200,40
Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord	122,00	0,00	122,00
Consommation par le CGER	295 665,70	106 887,40	402 553,10
TOTAL	3 760 566,95	7 501 578,32	11 262 145,27



Service à la clientèle

De gauche à droite : Luc Chevrette, conseiller à la clientèle, Nathalie H. Dubé, agente de bureau, Jean-Noël Frenette, responsable du Service à la clientèle, Isabelle Fortier, secrétaire, Brigitte Leclerc, technicienne en administration, Serge Ouellet, conseiller à la clientèle, André Ladouceur, conseiller à la clientèle, et Sylvie Careau, agente de bureau.

Relations avec la clientèle

Le service à la clientèle

Afin d'assurer le service partout dans la province, le Service à la clientèle, composé principalement des conseillers à la clientèle, se retrouve à trois endroits. Il y a une équipe à Québec, une à Cacouna et une à Montréal. Le rôle des conseillers à la clientèle est de rencontrer les différents responsables des ministères et organismes publics et leur faire des recommandations quant à leur gestion de parc et leurs besoins en véhicules et équipements connexes. La recherche de nouveaux clients ainsi que l'accroissement des ventes du CGER sont des responsabilités qui leur incombent également.

La gestion des plaintes

Un processus de gestion des plaintes a été mis en place le 1^{er} mars 2000. Cette première année de mise en œuvre a été axée sur la diffusion de l'information par l'entremise de communiqués et de dépliants distribués aux clients du CGER, sur la sensibilisation des employés et sur l'utilisation du système informatique de suivi des plaintes.

En 2000-2001, le CGER a reçu 33 plaintes, dont 24 ont été formulées verbalement. De ce nombre, 16 % concernaient les modalités de facturation, 13 % le non-respect du modèle de véhicule demandé, 13 % des lacunes dans la distribution automatique de carburant et 10 % le manque de propreté des véhicules après une visite à l'atelier de mécanique.

Ainsi, 67 % des plaintes provenaient du ministère des Transports du Québec, 27 % des clients autres que le MTQ et 6 % des fournisseurs du CGER.

Le délai moyen entre la réception d'une plainte formulée verbalement et son retour d'appel a été de 11 heures, alors que la cible du CGER est de 24 heures. Le délai moyen entre la réception d'une plainte écrite et son accusé de réception a été de 8 jours, alors que la cible du CGER est de 10 jours. Il est à noter que les délais se calculent en jours ouvrables.

Le délai moyen du traitement d'une plainte entre sa réception et son règlement a été de 8 jours pour une plainte verbale et de 13 jours pour une plainte écrite. Mentionnons que trois plaintes verbales et une écrite n'étaient pas réglées au 31 mars 2001. Le délai moyen de règlement n'inclut donc pas ces dernières plaintes.

Le service de dépannage mécanique

Le CGER offre à sa clientèle un service de dépannage, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour toute réparation ou tout remorquage concernant un véhicule ou un équipement connexe loué au CGER. L'utilisateur n'a qu'à communiquer avec le service de dépannage du CGER en composant le numéro 1-888-314-CGER, et ce, peu importe l'heure ou l'endroit où il se trouve au Québec.

La Déclaration de services à la clientèle

Le CGER a élaboré une Déclaration de services à la clientèle qui exprime sa volonté d'accorder une priorité à la qualité des produits et des services qu'il offre, en plaçant le client au cœur de ses préoccupations. Ce document constitue les principaux engagements du CGER envers ses clients. Il a voulu ainsi répondre aux attentes de sa clientèle et indiquer la manière dont il compte parvenir.

Les engagements spécifiques

- Assurer la livraison de véhicules conformes aux spécifications et à la date indiquées à l'entente conclue avec le client.
- Assurer au client, dans les cinq jours suivant leur livraison, la présentation par un formateur des véhicules spécialisés.
- Fournir au client la liste des véhicules ciblés par un remplacement ainsi qu'une indication sur les modifications qui seront apportées à la grille tarifaire le 15 septembre de chaque année.
- Fournir un service de dépannage, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour toute réparation ou remorquage concernant un véhicule ou un équipement connexe loué au CGER, et ce, par l'entremise de la ligne 1-888-314-CGER.
- Retourner un appel dans les 24 heures suivant la réception d'une plainte formulée verbalement et envoyer un accusé de réception dans les 10 jours dans le cas d'une plainte écrite.

Le CGER devra inclure, dans le rapport annuel de gestion 2001-2002, les résultats sur les engagements spécifiques de la Déclaration de services à la clientèle.

Profil du parc de véhicules

Le parc total, incluant les véhicules en location, les véhicules en disponibilité, les véhicules de courtoisie et les véhicules utilisés par le CGER, comptait 4607 unités le 31 mars 2001. Il est composé de :

Super catégories	Catégories
Véhicules légers :	berline, familiale, fourgonnette et camionnette
Camions :	6-roues, 10-roues et 12-roues
Matériels-outils remorqués :	balai, flèche remorquée, panneau à message variable, etc.
Matériels remorqués :	remorque et semi-remorque
Véhicules-outils :	niveleuse, chargeuse, pelle, tracteur, rouleau, etc.
Équipements	épandeur, aile, chasse-neige, compresseur, etc.
Matériels divers	motoneige, VTT, etc.

LE PARC DE VÉHICULES DU CGER AU 31 MARS 2001 PAR CATÉGORIE

Super catégories	Catégories	Location au MTQ	Location à des clients autres que le MTQ	Courtoisie	Disponibilité	Utilisation par le CGER	TOTAL
Véhicule léger	Automobile	107	187	15	33	44	386
	Fourgonnette	373	99	6	67	15	560
	Camionnette	772	25	17	59	55	928
	Total partiel	1252	311	38	159	114	1874
Camion	6-roues	267	7	2	3	3	282
	10-roues	213	1	6	1	0	221
	12-roues	2	0	0	0	0	2
	Total partiel	482	8	8	4	3	505
Matériel-outil remorqué		219	2	0	7	18	246
Matériel remorqué		291	4	0	5	0	300
Véhicule-outil	Niveleuse	64	0	2	0	0	66
	Chargeuse	67	0	3	1	2	73
	Tracteur	69	2	0	0	1	72
	Pelle	16	0	0	0	0	16
	Souffleuse	15	0	2	2	1	20
	Rouleau	72	0	0	1	0	73
	Chariots élévateur	9	0	0	1	7	17
	Total partiel	312	2	7	5	11	337
Équipement		1165	3	21	56	3	1248
Matériel divers		91	1	0	3	2	97
TOTAL		3812	331	74	239*	151**	4607

* Il est important de noter que la majorité des véhicules qui ont été loués à court terme en 2000-2001 étaient en disponibilité au 31 mars 2001. Ces véhicules sont loués pour des périodes variant entre 6 et 10 mois, normalement entre mai et novembre.

** Plusieurs unités, autres que celles des véhicules légers, sont partagées avec des clients pour échange de service.

LA RÉPARTITION DU PARC DE VÉHICULES
DU CGER PAR SUPER CATÉGORIE

Véhicules légers – 41 %



Camions – 11 %



Matériels-outils remorqués – 5 %



Matériels remorqués – 7 %



Véhicules-outils – 7 %



Équipements – 27 %



Matériels divers – 2 %



Le rajeunissement du parc de véhicules

Annuellement, le CGER détermine les véhicules à remplacer en fonction de leur âge, en donnant la priorité à certaines catégories essentielles au fonctionnement des opérations, comme les camions de déneigement. Une évaluation physique des véhicules est ensuite effectuée et une programmation des achats est établie. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du rajeunissement du parc de véhicules du ministère des Transports pour les principales catégories. Il est à noter que les véhicules et équipements loués à des clients autres que le ministère des Transports ne sont pas considérés dans ce tableau, car il s'agit principalement de véhicules récents qui ne font pas encore l'objet de remplacement. La section «acquisitions et ventes» de ce présent document indique les véhicules qui ont fait l'objet d'un remplacement en 2000-2001.

L'ÉVOLUTION DU RAJEUNISSEMENT DU PARC DE VÉHICULES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, INCLUANT CEUX QUI SONT UTILISÉS PAR LE CGER

CATÉGORIES	ÂGE MOYEN 1997-1998	ÂGE MOYEN 2000-2001	DURÉE DE VIE UTILE	% DES VÉHICULES AYANT DÉPASSÉ LEUR DURÉE DE VIE UTILE EN 1997-1998	% DES VÉHICULES AYANT DÉPASSÉ LEUR DURÉE DE VIE UTILE EN 2000-2001
Automobile	4,8	2,8	4	77,3 %	15,6 %
Camionnette	4,8	3,4	5	26,8 %	15,5 %
Fourgonnette	4,9	3,0	6	41,6 %	13,4 %
Camion 6-roues	7,9	7,7	8	40,6 %	46,2 %
Camion 10-roues	8,4	6	14	14,5 %	5,9 %
Balai	7,5	6,9	14	13,7 %	19,5 %
Niveleuse	14,4	9,9	17	37,7 %	19,7 %
Chargeuse	12,1	9,5	17	27,7 %	21,9 %
Pelle	16,4	6,6	18	48,5 %	6,3 %
Remorque	11,8	10,1	18	36,0 %	17,3 %
Rouleau	10	6,2	20	18,4 %	1,4 %

Depuis 1997-1998, le parc de véhicules du ministère des Transports connaît un rajeunissement dans toutes les catégories, à l'exception des camions 6-roues qui ont conservé sensiblement la même moyenne d'âge.

Les catégories de véhicules du tableau ci-dessus représentaient 2813 véhicules en 1997-1998. De ce nombre, une moyenne de 33,3 % dépassaient leur vie utile. En 2000-2001, 17,5 % des 2658 véhicules dépassaient leur vie utile.

En plus des 4607 unités lui appartenant, 1300 véhicules et équipements connexes appartenant à divers ministères et organismes publics étaient inscrits dans le système d'information de gestion de parc du CGER pour la réparation et l'entretien selon une tarification horaire.

LES VÉHICULES RÉPARÉS ET ENTRETENUS AU CGER SELON UNE TARIFICATION HORAIRE EN DATE DU 31 MARS 2001

SUPER CATÉGORIES	NOMBRE DE VÉHICULES
Véhicule léger	818
Camion	59
Matériel-outil remorqué	7
Matériel remorqué	133
Véhicule-outil	26
Équipement	2
Matériel divers	255
TOTAL	1300

Acquisitions et ventes

Acquisitions

En 2000-2001, le CGER a acheté 904 véhicules et équipements connexes pour un montant de 33 607 065 \$. De ce nombre, 731 ont été acquis pour le ministère des Transports du Québec pour un montant de 29 908 002 \$: 533 unités (24 695 559 \$) ont servi au remplacement de celles qui avaient dépassé leur durée de vie utile et 198 unités (5 212 443 \$) pour des besoins supplémentaires. Le CGER a également acquis 173 véhicules et équipements connexes pour d'autres ministères ou organismes publics, et ce, pour un montant de 3 699 063 \$.

Il est important de noter que les données suivantes représentent les acquisitions réelles en 2000-2001 et non celles prévues à la programmation des achats 2000-2001. Les acquisitions en 2000-2001 touchaient trois programmations des achats, soit celle de 1999-2000, celle de 2000-2001 et celle de 2001-2002.

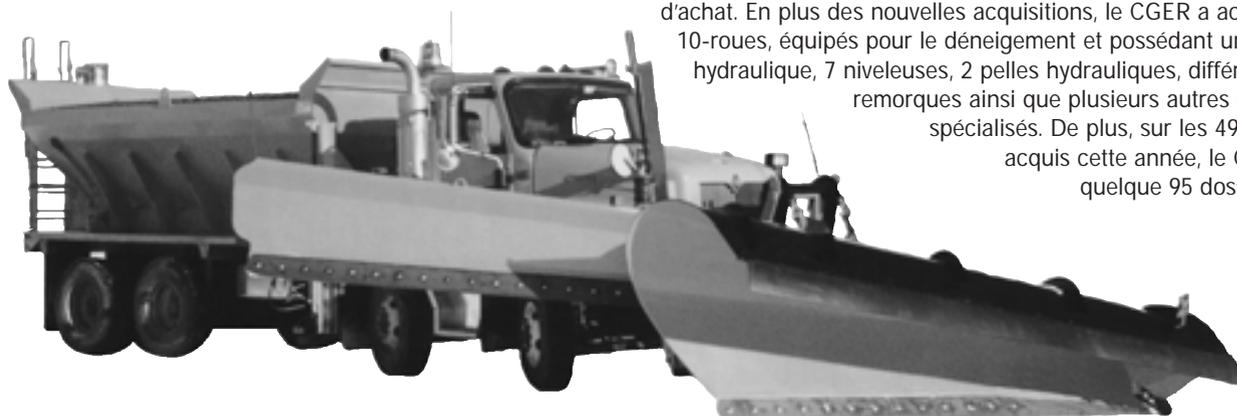
LES ACQUISITIONS 2000-2001 SELON LA SUPER CATÉGORIE

SUPER CATÉGORIES	MTQ		AUTRES CLIENTS		TOTAL	
	Acquisition	Coût	Acquisition	Coût	Acquisition	Coût
Véhicule léger	324	7 898 535 \$	169	3 457 735 \$	493	11 356 270 \$
Automobile	33	598 415 \$	116	2 286 513 \$	149	2 884 928 \$
Fourgonnette	113	2 799 291 \$	31	689 982 \$	144	3 489 273 \$
Camionnette	178	4 500 829 \$	22	481 240 \$	200	4 982 069 \$
Camion	92	10 920 808 \$	0	0 \$	92	10 920 808 \$
6-roues	23	1 112 665 \$	0	0 \$	23	1 112 665 \$
10-roues	67	9 428 248 \$	0	0 \$	67	9 428 248 \$
12-roues	2	379 895 \$	0	0 \$	2	379 895 \$
Matériel-outil remorqué	36	665 411 \$	0	0 \$	36	665 411 \$
Matériel remorqué	24	691 940 \$	3	118 889 \$	27	810 829 \$
Véhicule-outil	43	6 546 624 \$	1	122 439 \$	44	6 669 063 \$
Niveleuse	7	1 492 284 \$	0	0 \$	7	1 492 284 \$
Chargeuse	2	295 794 \$	0	0 \$	2	295 794 \$
Tracteur	10	653 832 \$	1	122 439 \$	11	776 271 \$
Pelle	2	334 970 \$	0	0 \$	2	334 970 \$
Souffleuse	11	3 257 575 \$	0	0 \$	11	3 257 575 \$
Rouleau	11	512 169 \$	0	0 \$	11	512 169 \$
Équipement	197	3 068 516 \$	0	0 \$	197	3 068 516 \$
Matériel divers	15	116 168 \$	0	0 \$	15	116 168 \$
TOTAL	731	29 908 002 \$	173	3 699 063 \$	904	33 607 065 \$

Acquisitions de nouveaux types de véhicules en 2000-2001

Le CGER a acquis de nouveaux types de véhicules en 2000-2001, notamment 2 camions 12-roues équipés pour le déneigement, 5 véhicules hybrides de marque Toyota Prius, 3 véhicules de police ainsi que 10 souffleuses sur tracteur.

Le CGER a préparé en 2000-2001 plus de 135 dossiers d'acquisition de véhicules lourds ou spécialisés nécessitant des devis techniques d'achat. En plus des nouvelles acquisitions, le CGER a acheté 42 camions 10-roues, équipés pour le déneigement et possédant un tout nouveau système hydraulique, 7 niveleuses, 2 pelles hydrauliques, différents types de remorques ainsi que plusieurs autres équipements spécialisés. De plus, sur les 493 véhicules légers acquis cette année, le CGER a dû préparer quelque 95 dossiers d'acquisition.



Les deux tableaux suivants indiquent les acquisitions 2000-2001 : celles qui ont remplacé les véhicules ou équipements qui avaient dépassé leur durée de vie utile et celles qui ont été ajoutées pour des besoins supplémentaires. Le premier tableau présente les acquisitions du ministère des Transports et le second celles des autres clients du CGER.

LES REMPLACEMENTS ET LES AJOUTS DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES EN 2000-2001 AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS SELON LA SUPER CATÉGORIE

SUPER CATÉGORIES	MINISTÈRE DES TRANSPORTS					
	Remplacements		Ajouts		Total	
	Acquisition	Coût	Acquisition	Coût	Acquisition	Coût
Véhicules léger	193	5 117 450 \$	131	2 781 085 \$	324	7 898 535 \$
Automobile	0	0 \$	33	598 415 \$	33	598 415 \$
Fourgonnette	65	1 740 055 \$	48	1 059 236 \$	113	2 799 291 \$
Camionnette	128	3 377 395 \$	50	1 123 434 \$	178	4 500 829 \$
Camions	83	10 197 332 \$	9	723 476 \$	92	10 920 808 \$
6-roues	19	929 594 \$	4	183 071 \$	23	1 112 665 \$
10-roues	64	9 050 828 \$	3	377 420 \$	67	9 428 248 \$
12-roues	1	476 330 \$	1	203 565 \$	2	379 895 \$
Matériel-outil remorqué	26	365 791 \$	10	299 620 \$	36	665 411 \$
Matériel remorqué	16	446 696 \$	8	245 244 \$	24	691 940 \$
Véhicule-outil	38	5 816 816 \$	5	729 808 \$	43	6 546 624 \$
Niveleuse	7	1 492 284 \$	0	0 \$	7	1 492 284 \$
Chargeuse	2	295 794 \$	0	0 \$	2	295 794 \$
Tracteur	9	578 967 \$	1	74 865 \$	10	653 832 \$
Pelle	2	334 970 \$	0	0 \$	2	334 970 \$
Souffleuse	9	2 658 925 \$	2	598 650 \$	11	3 257 575 \$
Rouleau	9	455 876 \$	2	56 293 \$	11	512 169 \$
Équipement	169	2 690 196 \$	28	378 320 \$	197	3 068 516 \$
Matériel divers	8	61 278 \$	7	54 890 \$	15	116 168 \$
TOTAL	533	24 695 559 \$	198	5 212 443 \$	731	29 908 002 \$

LES REMPLACEMENTS ET LES AJOUTS DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES EN 2000-2001 POUR LES CLIENTS AUTRES QUE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS SELON LA SUPER CATÉGORIE

SUPER CATÉGORIES	CLIENTS AUTRES QUE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS					
	Remplacements		Ajouts		Total	
	Acquisition	Coût	Acquisition	Coût	Acquisition	Coût
Véhicules léger	36	764 322 \$	133	2 693 413 \$	169	3 457 735 \$
Automobile	32	666 664 \$	84	1 619 849 \$	116	2 286 513 \$
Fourgonnette	3	54 356 \$	28	635 626 \$	31	689 982 \$
Camionnette	1	43 302 \$	21	437 938 \$	22	481 240 \$
Matériel remorqué	0	0 \$	3	118 889 \$	3	118 889 \$
Véhicule-outil	0	0 \$	1	122 439 \$	1	122 439 \$
Tracteur	0	0 \$	1	122 439 \$	1	122 439 \$
TOTAL	36	764 322 \$	137	2 934 741 \$	173	3 699 063 \$

Ventes

En 2000-2001, le CGER a vendu 1052 véhicules et équipements connexes pour un montant de 3 956 766 \$. Ces unités ont été vendues, puisqu'elles avaient dépassé leur durée de vie économique. De ce nombre, 996 ont été vendus aux encans publics qui se sont tenus à Québec et à Montréal au printemps et à l'automne 2000 et ont rapporté un montant de 3 648 885 \$. Le CGER s'est également défait de 56 véhicules et équipements connexes au moyen d'appels d'offres publics parus dans les grands quotidiens du Québec. Les revenus de ces ventes se sont élevés à 307 881 \$.

Les encans et les appels d'offres publics sont gérés par le Conseil du trésor et le CGER doit passer par ce dernier pour se défaire de ses biens. En 2000-2001, les Services gouvernementaux du Conseil du Trésor ont touché un montant de 164 400 \$ en commissions pour la gestion des encans et des appels d'offres publics du CGER. Les revenus réels du Centre résultant de la vente de ses véhicules et équipements connexes a été de 3 792 366 \$.

LES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES VENDUS EN 2000-2001 SELON LA CATÉGORIE

CATÉGORIES	ENCANS		APPELS D'OFFRES ET AUTRES VENTES		TOTAL	
	NOMBRE	MONTANT	NOMBRE	MONTANT	NOMBRE	MONTANT
Automobile	58	175 350 \$	2	1 822 \$	60	177 172 \$
Fourgonnette	89	248 700 \$	1	2 553 \$	90	251 253 \$
Camionnette	190	695 850 \$	3	9 829 \$	193	705 679 \$
6-roues	64	599 200 \$	10	104 478 \$	74	703 678 \$
10-roues	47	559 700 \$	4	77 696 \$	51	637 396 \$
Matériel remorqué	122	251 150 \$	7	8 126 \$	129	259 276 \$
Niveleuse	18	186 500 \$	5	56 400 \$	23	242 900 \$
Chargeuse et tracteur	21	318 000 \$	1	9 900 \$	22	327 900 \$
Pelle	7	68 200 \$	0	0 \$	7	68 200 \$
Souffleuse	10	162 600 \$	1	2 500 \$	11	165 100 \$
Équipement	123	213 750 \$	16	30 500 \$	139	244 250 \$
Autre équipement et matériel divers	44	29 300 \$	3	1 027 \$	47	30 327 \$
Accessoires	203	140 585 \$	3	3 050 \$	206	143 635 \$
TOTAL	996	3 648 885 \$	56	307 881 \$	1052	3 956 766 \$
Commissions						(164 400 \$)
REVENUS CGER						3 792 366 \$

L'ÂGE MOYEN DE CERTAINES CATÉGORIES DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES VENDUS EN 2000-2001

CATÉGORIES	DURÉE DE VIE UTILE	ÂGE MOYEN DES UNITÉS VENDUES
Automobile	4	7,2
Fourgonnette	5	8,7
Camionnette	6	8
6-roues	8	12,35
10-roues	14	14,8
Niveleuse	17	18,7
Chargeuse	17	18,9
Pelle	18	20
Souffleuse	20	30,1

Veille technologique

La recherche et le développement sont des activités essentielles à la gestion de parc de véhicules. Pour s'assurer du maintien de son expertise dans ce domaine, le CGER possède une équipe d'ingénieurs et de techniciens spécialisés en ingénierie, en recherche et en développement. Cette équipe travaille en collaboration avec différents partenaires et fournisseurs du secteur privé dans le but de maintenir une veille technologique, d'intégrer dans le parc du CGER les plus récentes innovations de l'industrie et de concevoir de nouveaux produits à la clientèle.

Les principaux projets qui ont été réalisés en 2000-2001 sont un équipement de marquage à l'époxy sur camion et un sur remorque, de même qu'un équipement d'entretien de glissières de sécurité. Plusieurs autres projets étaient à l'étape de la conception en 2000-2001, notamment un équipement de marquage à l'acrylique sur camion, un équipement d'entretien de signalisation sur camion, un équipement d'entretien des structures sur camion, un support d'accessoires universel pour véhicules légers ainsi qu'une minisouffleuse sur camion de déneigement. Ce dernier projet se fait en collaboration avec un groupe d'étudiants de l'Université de Sherbrooke.

De plus, le CGER, en partenariat avec différentes entreprises privées, est présentement à analyser de nouveaux produits, notamment :

- un système de puce électronique permettant la collecte de données en gestion de parc de véhicules;
- une aile de côté rétractable;
- un système d'épandage à gauche ou à droite pour les bennes quatre-saisons;
- différents additifs au carburant permettant des économies sur plan de la consommation.

Soucieux de l'environnement, le CGER contribue depuis plusieurs années à la réduction des gaz à effet de serre, notamment par l'intégration de nouveaux produits, tels que :

- des véhicules électriques;
- des véhicules hybrides (à essence et électrique);
- des équipements de marquage à l'acrylique sur camion. Cette peinture est à base d'eau et donc beaucoup moins polluante que celle à l'alkyde.
- l'utilisation d'huile régénérée dans certains types de véhicules;
- des flèches de signalisation sur remorque à énergie solaire;
- l'utilisation de lumières homogènes à faible consommation d'énergie sur les flèches de signalisation.

En 2000-2001, un montant de 773 000 \$ a été investi par le CGER pour l'ensemble des projets de recherche et de développement, excluant le coût d'acquisition des véhicules.





Réalisations 2000-2001

Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) s'était fixé dans son *Plan d'action 2000-2001* six objectifs liés à des axes d'intervention et à quatre grandes orientations. Deux objectifs, qui étaient présentés à l'entente de gestion intervenue entre le directeur du CGER et le sous-ministre des Transports en septembre 1998, n'ont pas été reconduits. Il s'agit de l'augmentation des revenus provenant de clients autres que le MTQ qui bénéficient de la location clés en main ainsi que de l'obtention d'un prix de revient moyen des ateliers de mécanique. Ce dernier a été remplacé par une autre mesure de la productivité, soit celle des unités pondérées par mécanicien. Il est à noter que l'abandon de ces deux objectifs ont été approuvés par le sous-ministre des Transports.

Synthèse des résultats 2000-2001

Orientation 1

Poursuivre le virage client

Axe d'intervention	Objectif	Cible	Résultat
Mieux connaître les besoins et attentes	Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle	90 %	92 %

Orientation 2

Consolider la clientèle actuelle et en attirer de nouvelles

Axe d'intervention	Objectif	Cible	Résultat
Renforcer l'image de marque du CGER	Augmenter les revenus provenant de clients autres que le ministère des Transports	7 % (2 % de plus que le résultat de 5 % obtenu en 1999-2000)	7,5 %

Orientation 3

Promouvoir l'action responsable de tous les employés pour qu'ils contribuent à la réussite du CGER

Axe d'intervention	Objectif	Cible	Résultat
Associer en premier lieu les responsables de secteur à la stratégie de mobilisation ainsi qu'encourager l'initiative et la créativité	Consacrer un pourcentage des heures productives à la formation	1,2 %	1,5 %

Orientation 4

Être un gestionnaire de parc reconnu pour son efficacité et sa rentabilité

Axe d'intervention	Objectifs	Cibles	Résultats
Mieux connaître les prix de revient et les façons de faire	Comparer les taux de location des équipements les plus représentatifs avec le marché	Avoir la parité des taux de location avec le marché	De 32 % à 43 % inférieurs au marché
	Atteindre un niveau d'autofinancement	100 %	94 %
	Obtenir un nombre d'unités pondérées par mécanicien	26 %	28,6 %

Résultats détaillés 2000-2001

Orientation 1 : Poursuivre le virage client

Qualité du service

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Obtenir un taux de satisfaction de la clientèle	90 %	Pourcentage de clients satisfaits	92 %	+ 2 %

En mars et avril 2001, le CGER a effectué un sondage auprès de sa clientèle. Cette dernière est représentée par des clients qui ont signé une entente de service de location ou qui ont fait réparer ou entretenir leurs véhicules selon une tarification horaire ainsi que par des clients du produit formation. Le questionnaire a été posté à 303 signataires et interlocuteurs identifiés aux ententes de service, à 125 représentants de la clientèle qui fait réparer ou entretenir ses véhicules selon un taux horaire et à 21 clients du produit formation, ce qui représentait une possibilité de 449 répondants.

De ce nombre, 249 ont rempli et retourné le questionnaire, ce qui a donné un taux de réponse de 55,5 %, comparativement à 47 % en 1999-2000. De tous les répondants, 41 % étaient des clients du ministère des Transports, 57 % étaient des clients répartis parmi 25 autres ministères et organismes et 2 % n'étaient pas identifiés. Le taux de réponse des clients du ministère des Transports a été de 64 % et celui des autres ministères et organismes publics, de 49 %.

Le questionnaire comptait 60 questions et le taux de satisfaction global de la clientèle du CGER est de 92 %, comparativement à 91 % en 1999-2000. Pour les répondants du ministère des Transports, ce taux a été de 88 % et pour ceux des autres ministères et organismes, de 97 %.

Le calcul du taux de satisfaction de la clientèle s'est établi tout d'abord en additionnant le nombre de réponses dans les rubriques « très satisfait » et « satisfait », qui, par la suite, a été divisé par le total du nombre de réponses aux 60 questions, excluant celles sans objet.

La satisfaction par produits et services

Produits et services	Satisfaction 2000-2001	Satisfaction 1999-2000
La location et la gestion de parc de véhicules	89 %	89 %
L'entretien, l'installation et la réparation de véhicules	95 %	92 %
La distribution automatique de carburant	89 %	89 %
La recherche et le développement	82 %	84 %
Les services de génie-conseil	73 %	87 %
La formation des conducteurs	92 %	96 %
Les communications du CGER	94 %	93 %

Comparativement aux résultats du sondage de l'an dernier, on note une augmentation du taux de satisfaction pour certains éléments, notamment en ce qui a trait :

	2000-2001	1999-2000
• au délai de livraison des véhicules légers	93 %	*77 %
• à la présentation des nouveaux véhicules par les formateurs	88 %	83 %
• à la qualité des travaux	98 %	94 %
• à la qualité de l'installation des nouveaux équipements	97 %	93 %
• à l'estimation avant la réparation	90 %	81 %
• au fonctionnement du système de distribution automatisé	75 %	63 %
• au service de dépannage mécanique	94 %	84 %
• à l'exactitude des renseignements paraissant sur la facture	86 %	78 %

* Il est à noter que le questionnaire sur la satisfaction de la clientèle en 1999-2000 renfermait une seule question sur la livraison des véhicules. Elle englobait donc les véhicules lourds et les véhicules légers.

Même s'ils ont augmenté leur cote, les éléments ayant trait au fonctionnement du système de distribution automatique de carburant et à l'exactitude des renseignements paraissant sur la facturation devront être revus et corrigés, et ce, en raison du nombre élevé de commentaires émis par la clientèle à ces sujets.

Certains éléments ont obtenu une cote inférieure à celle de l'an dernier, et ce, en plus de ne pas avoir atteint une cible de 90 % de taux de satisfaction. Le CGER devra revoir ses manières de faire en ce qui a trait :

	2000-2001	1999-2000
• au délai de livraison des véhicules lourds	57 %	*77 %
• à l'information transmise au sujet d'un projet de recherche et de développement	80 %	91 %
• aux services de génie-conseil	73 %	87 %
• au délai entre la demande de formation et la date à laquelle elle a été donnée	77 %	96 %

* Il est à noter que le questionnaire sur la satisfaction de la clientèle en 1999-2000 renfermait une seule question sur la livraison des véhicules. Elle englobait donc les véhicules lourds et les véhicules légers.

Le CGER a connu un problème majeur en 2000-2001 concernant la livraison de 44 camions 10-roues équipés pour le déneigement. Ces derniers étaient munis d'un nouveau système hydraulique et certains problèmes de fiabilité se sont manifestés, ce qui a occasionné plusieurs ajustements lors des premiers mois d'utilisation.

Malgré le fait que 3 clients seulement ont participé aux projets de recherche et de développement en 2000-2001, 15 personnes ont répondu aux questions de cette section. Les répondants ont peut-être confondu les projets de recherche et de développement et d'autres produits et services du CGER. Les résultats démontrent toutefois que le manque de communications entre les différents intervenants constitue le principal problème des projets de recherche et de développement.

Les services de génie-conseil ont été utilisés uniquement à l'interne comme soutien au produit location clés en main. Par ailleurs, ils ont apporté un soutien technique pour l'achat de 135 véhicules ou équipements spécialisés. Seulement 15 répondants ont rempli le questionnaire à la section concernant le génie-conseil, ce qui n'est pas très représentatif. Après analyse des commentaires formulés au sondage, il ressort que deux éléments doivent être améliorés : les délais de livraison des services et les communications entre les intervenants.

Toujours en ce qui a trait au sondage, 50 personnes ont répondu aux questions concernant la formation, mais 21 clients en ont bénéficié en 2000-2001. Selon les commentaires, les répondants ont confondu ce produit et le service de présentation des véhicules spécialisés lors de leur livraison, service étant inclus dans la location clés en main de véhicules et d'équipements connexes. Pour répondre aux besoins de sa clientèle, le CGER s'est engagé dans sa Déclaration de services à la clientèle, publiée en avril 2001, à lui assurer la présentation par un formateur des véhicules spécialisés dans les cinq jours suivant leur livraison.

Ce sondage a permis au CGER de recueillir plus de 500 commentaires, suggestions ou attentes de la clientèle. Le sondage annuel sur la satisfaction de la clientèle est l'outil privilégié du CGER pour corriger et améliorer ses manières de faire.

Orientation 2 : Consolider la clientèle actuelle et en attirer de nouvelles

Volume d'affaires

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Augmenter les revenus provenant de clients autres que le ministère des Transports	7 % (2 % de plus que le résultat de 5 % obtenu en 1999-2000)	Pourcentage de revenus provenant de clients autres que le ministère des Transports	7,5 %	+ 0,5 %

Le tableau ci-dessous présente les chiffres de revenus utilisés pour le calcul de cet indicateur :

Revenus	Clients MTQ	Autres clients	Total
Location	32 589 820 \$	2 478 414 \$	35 068 234 \$
Revenus provenant des actifs transférés	2 733 698 \$	- \$	2 733 698 \$
Travaux facturés à taux horaire	966 677 \$	775 032 \$	1 741 709 \$
Carburant	7 221 219 \$	258 410 \$	7 479 629 \$
Autres revenus (formation et analyse de gestion de parc)	320 231 \$	33 245 \$	353 476 \$
Total	43 831 645 \$	3 545 101 \$	47 376 746 \$

Pour calculer cet indicateur, les revenus sont définis par les sommes facturées par le CGER pour la location de véhicules et d'équipements connexes, les travaux effectués selon un taux horaire, la fourniture de carburant, la formation et l'analyse de gestion de parc de véhicules. Ils incluent également les revenus découlant des actifs transférés par le gouvernement du Québec au CGER le 1^{er} avril 1998, lesquels sont présentés comme contribution aux états financiers du CGER. Toutefois, la contribution de 2 219 918 \$ est exclue, dont le montant de 1 million de dollars alloué par le ministère des Transports pour compenser le coût des espaces excédentaires non requis pour les activités du CGER et le coût des loyers supérieurs à ceux du marché. Sont également exclus le gain sur la vente d'actifs ainsi que les autres revenus.

Les revenus de location du CGER en 2000-2001, les travaux effectués à taux horaire, la fourniture de carburant, la formation, l'analyse de gestion de parc de véhicules et les revenus découlant des actifs transférés totalisent 47 376 746 \$, soit 43 831 645 \$ du ministère des Transports et 3 545 101 \$ d'autres clients.

Donc, la proportion des revenus tirés des produits offerts à d'autres clients que le ministère des Transports correspond à 7,5 % (3 545 101 \$) des revenus totaux, qui s'élèvent à 47 376 746 \$.

Orientation 3 : Promouvoir l'action responsable de tous les employés pour qu'ils contribuent à la réussite du CGER

Expertise et compétence du personnel

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Consacrer un pourcentage des heures productives à la formation	1,2 %	Pourcentage des heures productives consacrées à la formation	1,5 %	+ 0,3 %

Pour calculer les heures productives, le CGER a retenu l'approche utilisée dans le rapport *Portrait des ateliers mécaniques* du ministère des Transports d'octobre 1995. Ce rapport estimait les heures productives d'un mécanicien pour une année à 75 % des heures régulières annuelles. La méthode de calcul pour établir ce taux est de soustraire des heures régulières un montant approximatif pour les vacances, les congés fériés, les maladies ainsi que le temps accordé aux pauses-café et au lavage.

Ce taux a donc été appliqué au nombre d'heures régulières rémunérées par le CGER au cours de l'exercice financier pour l'ensemble de son personnel permanent et occasionnel.

L'objectif de 1,2 % des heures productives accordées à la formation représente 6343 heures. En 2000-2001, 7824 heures ont été consacrées à la formation des employés, ce qui donne donc un résultat de 1,5 %. Les heures de formation se répartissent de la façon suivante :

Types de formation	Nombre d'heures	%
Informatique :		19 %
Bureautique	819,00	
Système de gestion de parc de véhicules (GUIDE)	667,00	
Formation technique :		54 %
Mécanique	3 841,00	
Santé et sécurité du travail	391,00	
Sciences de l'administration :		13 %
Comptabilité, ressources humaines, etc.	255,50	
Gestion, marketing, communication, etc.	567,50	
Divers	161,00	
Service à la clientèle	1 122,25	14 %
TOTAL	7 824,25	100 %

Afin d'assurer son expertise dans le domaine de la gestion de parc de véhicules, qui est de plus en plus diversifié, le CGER a accordé une grande importance à la formation technique de ses mécaniciens. En corrélation avec l'orientation du CGER de poursuivre le virage client, 14 % des heures de formation ont été données au personnel dans le but d'améliorer leur connaissance du service à la clientèle.

Orientation 4 : Être un gestionnaire de parc reconnu pour son efficacité et sa rentabilité

Compétitivité des tarifs

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Comparer les taux de location des équipements les plus représentatifs avec ceux du marché	Obtenir la parité avec les taux du marché	Pourcentage d'écart avec les taux moyens du marché	De 32 % à 43 % inférieurs à l'offre permanente faite au gouvernement du Québec pour quatre types de véhicules légers	Une moyenne de 38,5 % en dessous du marché

Pour vérifier la compétitivité de ses tarifs, le CGER a comparé ses taux de location pour quatre catégories de véhicules légers avec ceux du marché. Pour ce faire, il a retenu les concurrents inscrits au répertoire *Location de véhicules automobiles, liste des fournisseurs* et offrant les plus bas tarifs dans les 56 subdivisions administratives du ministère des Transports.

Le tableau ci-dessous démontre que les taux de location du CGER ont été inférieurs de 38,5 % en moyenne à ceux du marché pour 2000-2001. Ce tableau contient également une comparaison avec l'année précédente.

Véhicules	Taux moyen du marché		Taux du CGER		Écarts		% d'écart	
	1999-2000	2000-2001	1999-2000	2000-2001	1999-2000	2000-2001	1999-2000	2000-2001
Tourisme	783 \$	791 \$	436 \$	449 \$	347 \$	342 \$	44 %	43 %
Camionnette, 0,5 tonne, 4x2	917 \$	932 \$	568 \$	594 \$	349 \$	338 \$	38 %	36 %
Camionnette, 4 portières, 1 tonne, 4x2	1 195 \$	1 239 \$	729 \$	845 \$	466 \$	394 \$	39 %	32 %
Fourgonnette compacte	955 \$	977 \$	533 \$	559 \$	422 \$	418 \$	44 %	43 %

Bien que, dans l'ensemble, le contrat du CGER et l'offre permanente couvrent toutes les mêmes dépenses associées à la possession et au fonctionnement du véhicule, certains éléments diffèrent et peuvent expliquer, en partie, l'écart dans la tarification :

Éléments	Offre permanente	CGER
Âge des véhicules pour l'année 2000-2001	Véhicules de 1997 ou plus récents, en bon état et en mesure de fonctionner en tout temps	Véhicules en bon état et en mesure de fonctionner en tout temps, évalués sur une vie utile de quatre ans pour les automobiles, cinq ans pour les camionnettes deux portes et six ans pour les fourgonnettes et les camionnettes quatre portes
Période de location	De 4 à 12 mois au maximum	12 mois au minimum renouvelable
Pneus d'hiver	Coût additionnel de 90 \$ par mois	Compris dans le taux du CGER
Kilométrage	Kilométrage illimité	Kilométrage excédant 50 000 km facturé selon un taux variant de 0,11 \$ à 0,14 \$ du kilomètre selon la catégorie
Identification visuelle des véhicules	Coût additionnel	Inclus dans le tarif du CGER
Marge de profit	Incluse dans le taux	Aucune marge de profit, car le CGER n'est pas à but lucratif

Le produit diffère sur quelques points, mais l'écart demeure significatif et les taux de location du CGER sont des plus compétitifs, d'autant plus que l'offre permanente permettrait de réaliser des économies de l'ordre de 40 % par rapport au prix courant du marché (réf. : page 1 du Répertoire).

Pour ce qui est de l'exercice de comparaison de la tarification des véhicules lourds, plusieurs éléments entre l'offre du CGER et celle du privé diffèrent. De plus, des hypothèses doivent être étudiées, telles la composition des équipements et la durée d'utilisation. Compte tenu du manque de données à ce sujet, il est difficile de comparer les taux de location de ce type de véhicule.

Performance financière

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Atteindre un niveau d'autofinancement	100 %	Pourcentage d'autofinancement	94 %	- 6 %

En 2000-2001, les dépenses du CGER ont été couvertes par des revenus totalisant 53 382 546 \$ et par l'utilisation d'un surplus accumulé au cours des dernières années de l'ordre de 1 249 754 \$.

Il faut noter que les revenus du CGER en 2000-2001 comprennent une contribution du ministère des Transports de 2 219 918 \$, dont 1 million de dollars a servi à couvrir les dépenses relatives aux loyers pour les espaces excédentaires et à compenser le coût des loyers qui excèdent ceux du marché. Un programme gouvernemental a permis à plusieurs employés de bénéficier d'une retraite anticipée. Le coût de ce programme a été de 700 000 \$ et a été absorbé par le ministère des Transports. Ainsi, à la suite des négociations des nouvelles conventions collectives dans la fonction publique, les concours réservés ont été tenus pour les occasionnels. Le CGER s'est vu confier par le Conseil du trésor la responsabilité de la gestion des concours pour les mécaniciens et a reçu une compensation de 150 000 \$ à cet effet. Un autre montant de 152 000 \$ a été réservé pour dédommager la Société immobilière du Québec relativement à des travaux effectués à une bâtisse à la suite d'un incendie causé par un véhicule du CGER. Enfin, un montant de quelque 218 000 \$ a été versé pour diverses autres compensations.

En excluant la contribution de 2 219 918 \$ du ministère des Transports, les revenus autonomes du CGER pour 2000-2001 sont de 51 162 628 \$, tandis que les dépenses sont de 54 632 300 \$, ce qui donne un taux d'autofinancement de 94 %.

Comme les activités de commercialisation du CGER sont guidées par des objectifs d'autofinancement et qu'aucune marge de profit n'est incluse dans les taux, le CGER a utilisé le surplus accumulé les années antérieures et a pu ainsi réduire les augmentations de la grille tarifaire 2000-2001. Cette réduction a eu pour effet de diminuer les revenus autonomes du CGER de 2 %, faisant ainsi passer l'écart d'autofinancement de 4 % à 6 %.

Performance opérationnelle

Objectif	Cible	Indicateur	Résultat	Écart
Assurer un nombre d'unités pondérées par mécanicien	26	Nombre d'unités pondérées par mécanicien	28,6	+ 2,6

Les associations nord-américaines les plus importantes en gestion de parc de véhicules, comme la *National Association of Fleet Administrators* (NAFA) et l'*American Public Work Association* (APWA), recommandent l'utilisation du calcul des unités pondérées pour déterminer la charge de travail des mécaniciens, des modèles de budgétisation et la productivité des ateliers lorsque mis en comparaison avec d'autres organisations. Le CGER a donc décidé d'ajouter dans son *Plan d'action 2000-2001* un indicateur sur les unités pondérées, ces dernières lui permettant non seulement de répartir et d'évaluer la charge de travail des mécaniciens, mais de se donner des objectifs de performance en matière de productivité.

La détermination du nombre de mécaniciens nécessaires à l'entretien d'un parc qui possède plusieurs catégories de véhicules se fait en ramenant sur une base commune la taille de ce parc. La méthode de calcul doit faire appel aux données historiques d'heures moyennes annuelles consacrées à l'entretien et la réparation par catégorie de véhicules. Après avoir déterminées les heures moyennes annuelles consacrées à l'entretien et à la réparation par catégorie de véhicules, il faut choisir une catégorie étalon à laquelle une unité de 1,0 est attribuée. Cette catégorie étalon doit être la plus représentative du parc de véhicules. Au CGER, il ressort que la camionnette est la catégorie la plus représentative; elle correspond à plus de 20 % du parc de véhicules et d'équipements connexes.

Un mécanicien travaille 2015 heures par année. De ce nombre, 515 heures doivent être soustraites pour les vacances, les maladies et les autres congés. Les heures de travail disponibles par année s'élèvent donc à 1500. On ne doit cependant considérer que les heures productives des mécaniciens. Pour les fins de cet indicateur, le nombre d'heures productives est 1200, soit 80 % du temps disponible au travail. Les 20 % d'heures non productives sont des heures consacrées notamment à la formation, au nettoyage et aux travaux faits pour d'autres services que l'atelier.

Le ratio des heures moyennes annuelles d'entretien et de réparation d'un véhicule appartenant à une catégorie sur les heures moyennes consacrées à une camionnette représente alors le nombre d'unités pondérées accordées à chacun des véhicules de la catégorie. Le ratio calculé pour la camionnette sera donc de 1, la camionnette étant le véhicule de référence. En appliquant la règle précédente, il devient possible d'évaluer la taille d'un parc en matière d'unités pondérées, d'obtenir le nombre de mécaniciens affectés à son entretien (total des heures ÷ 1200) et finalement, de calculer le ratio recherché du nombre d'unités pondérées par mécanicien.

Selon les données calculées pour le parc de véhicules et d'équipements connexes au ministère des Transports en 1994-1995, un mécanicien pouvait s'occuper de l'équivalent de 27,78 unités camionnettes. Par exemple, si le parc avait été composé de 125 équivalents camionnettes, le travail de 4,5 mécaniciens aurait été requis pour l'entretien, soit 125 divisés par la somme des unités camionnettes pour un mécanicien. Un nombre de 1,8 unité pondérée par mécanicien a été retranché en raison de nouveaux travaux administratifs que les mécaniciens doivent accomplir avec la venue du CGER, tel que remplir les bons de travail ainsi que commander et recevoir des pièces. La cible a donc été fixée à 26 unités pondérées par mécanicien.

La méthode de calcul pour connaître le nombre d'unités pondérées par mécanicien au CGER est :

	Cible	2000-2001
Parc du 31 mars 2001 converti en unités pondérées		5019
Nombre de mécaniciens à temps complet selon les heures affectées à l'entretien du parc au 31 mars 2001		175
Nombre d'unités pondérées par mécanicien	26	28,6

En 2000-2001, une actualisation de toutes les valeurs permet d'obtenir un résultat de 28,6 unités pondérées par mécanicien; toutefois, il faut préciser que ce résultat est basé sur les heures des mécaniciens affectés au parc du CGER au 31 mars 2001. Plusieurs facteurs doivent être pris en considération dans l'interprétation de ce résultat, comme l'évolution de l'âge de chacune des catégories de véhicules et la quantité de travail effectué par des fournisseurs externes. Tout facteur considéré, incluant la productivité, le ratio obtenu en 2000-2001, indique une tendance à l'amélioration. En effet, le ratio 2000-2001 démontre qu'un mécanicien peut entretenir la même quantité d'unités pondérées qu'en 1994-1995 avec des tâches administratives accrues.

Comme l'utilisation des unités pondérées est de plus en plus reconnue dans le domaine de la gestion de parc de véhicules, le CGER est à la recherche de normes et de comparables. En 2001-2002, le CGER devra effectuer du balisage dans ce domaine, de manière à mieux évaluer sa performance.

Autres résultats

Le CGER a mis au point comme prévu des méthodes de calcul afin d'établir certains prix de revient. Les paramètres de calcul n'ont cependant pas pu être introduits dans un tableau de bord de gestion.

Le CGER calcule trimestriellement le prix de revient de ses ateliers de mécanique ainsi que quelques ratios administratifs à partir de ses systèmes financiers. Voici quelques-unes des méthodes de calcul.

COÛTS ADMINISTRATIFS

Ration des dépenses administratives		
	2000-2001	1999-2000
Total des dépenses administratives du Centre administratif	3 827 078,79 \$	3 000 597,00 \$
Total des dépenses du CGER	54 632 299,90 \$	41 599 038,00 \$
Résultat	7,01 %	7,2 %

Couverture des coûts administratifs		
	2000-2001	1999-2000
Total des dépenses administratives du Centre administratif	3 827 078,79 \$	3 000 597,00 \$
Total des revenus de location et des revenus de travaux à taux horaire	36 809 942,73 \$	31 929 141,00 \$
Résultat	10,40 %	9,4 %

PRIX DE REVIENT DES ATELIERS DE MÉCANIQUE

	2000-2001	1999-2000
Total des coûts imputables aux opérations	20 872 587,00 \$	19 391 395,00 \$
Nombre d'heures productives potentielles	356 197	343 500
Résultat	58,60 \$ / heure	56,46 \$ / heure

PRODUCTIVITÉ DES ATELIERS DE MÉCANIQUE

	Cible	2000-2001	1999-2000
Nombre d'heures opérationnelles exécutées (bons de travail)		286 623 h	280 998 h
Nombre d'heures productives potentielles		356 197 h	343 500 h
Résultat	80 %	80,5 %	81,8 %

COÛT D'ENTRETIEN PAR UNITÉ PONDÉRÉE

	2000-2001
Coût des opérations d'entretien du parc du CGER	26 153 235
Nombre total des unités pondérées selon le parc du 31 mars 2001	5019,5
Résultat	5 210,33 \$ /par unité pondérée

DÉPENSES ADMINISTRATIVES AFFECTÉES AUX OPÉRATIONS

	2000-2001	1999-2000
Dépenses administratives affectées aux opérations	2 952 999 \$	2 832 780 \$
Nombre d'employés d'ateliers de mécanique, de bureaux de zone et du centre d'appels	298,46	279
Résultat	9 894 \$ / employé	10 153 \$ / employé

STATISTIQUES SUR LES DÉPENSES DE PIÈCES ET DE RÉPARATIONS EXTERNES

	2000-2001	1999-2000
Pièces	5 198 949 \$	5 197 240 \$
Réparations externes	2 820 841 \$	2 877 409 \$
Pièces et réparations externes capitalisées	1 161 947 \$	929 627 \$
Total	9 181 737 \$	9 004 276 \$

TAUX DE LOCATION DES VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES

Une méthode de calcul a également été établie pour déterminer le taux de location de chaque catégorie de véhicules et d'équipements. Cette méthode tient notamment compte des éléments suivants :

- le coût d'achat
- les frais liés à l'achat
- l'intérêt sur l'emprunt
- la préparation du matériel
- les assurances
- l'identification visuelle
- la valeur résiduelle
- la vie économique du matériel
- les coûts d'entretien et de réparations
- l'immatriculation
- les frais d'administration

Une fois que tous ces éléments ont été considérés et avant de fixer officiellement le taux de location, le CGER doit se comparer avec le marché.

FIDÉLISATION DE LA CLIENTÈLE

	Cible	2000-2001
Le nombre de véhicules et d'équipements connexes loués à des clients autres que le MTQ au 31 mars 2000 et qui l'étaient toujours au 31 mars 2001		228
Le nombre de véhicules et d'équipements connexes loués à des clients autres que le MTQ au 31 mars 2000		241
Résultat	95 %	95 %

Perspectives

2001-2002

Le CGER poursuivra en 2001-2002 les mêmes objectifs de performance, soit la qualité du service à la clientèle, l'augmentation des revenus provenant de clients autres que le ministère des Transports, le développement de l'expertise et de la compétence de son personnel, la compétitivité des tarifs, l'autofinancement et l'amélioration de la performance opérationnelle. De nouveaux objectifs ont également été ajoutés en 2001-2002. Ils ont trait à la fidélisation de la clientèle, l'amélioration de la performance en gestion, la mobilisation du personnel et l'assurance qualité. Ce dernier objectif se traduira par l'analyse et l'implantation de processus opérationnels et s'inscrit dans une nouvelle grande orientation du CGER, celle d'entreprendre le virage qualité.

Les enjeux de la prochaine année porteront principalement sur l'obtention d'allègements du Conseil du trésor, l'accroissement de la clientèle et une meilleure connaissance des prix de revient.

Ainsi, dans le contexte de la modernisation de la gestion publique, le CGER est présentement en négociation avec le Conseil du trésor afin d'obtenir des allègements concernant les ressources humaines et les ressources matérielles. Ces allègements lui permettront de mieux servir sa clientèle et de diminuer ses frais fixes. Ils ont un lien direct sur les indicateurs de résultats du CGER.

Par ailleurs, le CGER mise sur son service d'analyse de gestion de parc de véhicules pour élargir sa clientèle. Ce service lui permet de signer des ententes avec des clients possédant plusieurs véhicules et équipements connexes.

Le CGER compte également améliorer ses systèmes d'information afin de mieux suivre ses indicateurs de résultats et ses prix de revient ainsi que mieux connaître sa performance.



États financiers

2000-2001

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

RÉSULTATS ET EXCÉDENT - NON VÉRIFIÉS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001

	2001	2000
REVENUS		
Locations	35 068 234 \$	30 396 457 \$
Réparations	1 741 709	1 532 684
Carburant	7 479 629	2 459 307
Gain net sur cession d'immobilisations	3 389 010	2 432 495
Contributions du gouvernement du Québec (note 3)	4 953 616	4 553 745
Autres	750 348	79 873
	53 382 546	41 454 561
FRAIS D'EXPLOITATION (note 4)		
Pièces	7 640 548	8 796 920
Carburant	7 345 265	2 326 071
Traitement et avantages sociaux	13 127 313	6 391 737
Loyers	4 038 095	3 866 790
	32 151 221	21 381 518
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Traitement et avantages sociaux	4 339 834	8 544 770
Loyers	154 901	149 189
Contrats de services et honoraires professionnels	300 547	141 253
Frais d'entretien informatique	408 849	263 427
Frais de bureau	229 672	289 615
Frais de télécommunications (téléphonie et informatique)	484 645	418 533
Frais de déplacement	384 989	519 875
Publicité et marketing	47 942	47 004
Frais de formation	176 527	164 400
Amortissement du matériel roulant et de l'équipement lourd	10 330 313	6 539 325
Amortissement des réservoirs et pompes	265 534	100 499
Amortissement des autres immobilisations	797 387	938 631
Autres	237 462	233 957
	18 158 602	18 350 478
FRAIS FINANCIERS		
Intérêts location acquisition - Services gouvernementaux	0	70 086
Intérêts sur marge de crédit	1 808 699	152 911
Intérêts sur dette à long terme	2 466 805	1 643 328
Amortissement des frais d'émission de la dette à long terme	31 292	0
Intérêts et frais bancaires	15 681	717
	4 322 477	1 867 042
PERTE NETTE	(1 249 754)	(144 477)
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 249 754	1 394 231
EXCÉDENT À LA FIN	(0) \$	1 249 754 \$

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

BILAN - NON VÉRIFIÉ
AU 31 MARS 2001

	2001	2000
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	1 345 \$	481 043 \$
Débiteurs (note 5)	10 356 201	7 154 589
Stocks (note 6)	1 371 793	1 502 818
Frais payés d'avance	388 167	379 368
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec (note 7)	3 274 992	3 037 496
	15 392 498	12 555 314
Contributions recouvrables du gouvernement du Québec (note 7)	5 760 638	6 112 486
Immobilisations (note 8)	83 415 059	58 161 329
Frais d'émission de la dette à long terme	306 849	-
	104 875 044 \$	76 829 129 \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et frais courus (note 10)	10 341 859 \$	8 847 143 \$
Revenus perçus d'avance	2 572	128 325
Dû au fonds consolidé du revenu (note 11)	3 037 496	3 037 496
Versement sur dette à long terme (note 13)	11 000 953	-
	24 382 880	12 012 964
Contributions reportées	8 615 563	8 480 348
Avances du Fonds de financement (note 12)	13 138 238	49 011 073
Dette à long terme (note 13)	55 700 869	-
Dû au fonds consolidé du revenu (note 11)	3 037 494	6 074 990
EXCÉDENT	-	1 249 754
	104 875 044 \$	76 829 129 \$

ENGAGEMENT (note 14)

Administrateur du Fonds



Sous-ministre des Transports



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

**FLUX DE TRÉSORERIE - NON VÉRIFIÉS
DE L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2001**

	2001	2000
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
PERTE NETTE	(1 249 754) \$	(144 477) \$
Éléments ne modifiant pas les liquidités :		
Amortissement des frais d'émission de la dette à long terme	31 292	-
Amortissement des immobilisations	11 393 234	7 578 456
Gain sur cession d'immobilisations	(3 596 687)	(2 559 158)
Amortissement des contributions reportées	(2 864 785)	(3 302 604)
	3 713 300	1 572 217
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation		
Débiteurs	(3 201 612)	(2 054 511)
Stocks	131 025	(612 072)
Frais payés d'avance	(8 799)	298 271
Créditeurs et frais courus	1 494 716	4 886 550
Revenus perçus d'avance	(125 753)	128 325
	(1 710 423)	2 646 563
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	2 002 877	4 218 780
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(37 059 375)	(39 452 781)
Produit de cession d'immobilisations	4 009 099	2 791 488
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(33 050 276)	(36 661 293)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Frais d'émission de la dette à long terme	(338 142)	-
Dette à long terme	70 339 332	-
Remboursement de la dette à long terme	(3 637 510)	-
Contributions reportées	3 000 000	-
Contributions du gouvernement du Québec	114 352	6 037 496
Avances du Fonds de financement	(35 872 835)	38 828 158
Dû au fonds consolidé du revenu	(3 037 496)	(6 074 992)
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition		(6 001 682)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	30 567 701	32 788 980
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(479 698)	346 467
ENCAISSE AU DÉBUT	481 043	134 576
ENCAISSE À LA FIN	1 345 \$	481 043 \$

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
FONDS DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT

NOTES COMPLÉMENTAIRES - NON VÉRIFIÉES
31 MARS 2001

1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Fonds de gestion de l'équipement roulant a été constitué le 1^{er} avril 1998 par la Loi sur le ministère des Transports (L.R.Q., chapitre M-28). Le Fonds est affecté au financement des activités de gestion de l'équipement roulant.

Les activités du Fonds ont débuté le 1^{er} avril 1998. Lors de sa constitution, des immobilisations ont été transférées au Fonds en contrepartie d'une dette au fonds consolidé du revenu. Le montant de la transaction se chiffrait à 15 187 478 \$.

Les surplus accumulés sont versés au fonds consolidé du revenu aux dates et dans la mesure que détermine le gouvernement.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers du Fonds ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Stocks

Les stocks de pièces et de carburant sont évalués au moindre du prix coûtant et de leur valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants et en tenant compte d'une valeur résiduelle exprimée en pourcentage du coût :

	Durée de vie	Valeur résiduelle
Matériel roulant et équipement lourd	5 , 10, 15 ans	12 %, 15 %
Matériel roulant léger	5 ans	20 %
Réservoirs et pompes	15 ans	12 %
Outillage	10 ans	12 %
Logiciels, développement et équipement informatique	3 ans	-
Mobilier de bureau	5 ans	-
Améliorations locatives	5 ans	-

Frais d'émission de la dette à long terme

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et sont amortis sur la durée de la dette concernée, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Contributions reportées

Les contributions du gouvernement du Québec relatives au financement des immobilisations sont reportées et virées aux revenus selon la même méthode et les mêmes taux que ceux utilisés pour l'amortissement des immobilisations auxquelles ils réfèrent.

3. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les contributions du gouvernement du Québec comprennent un montant de 2 810 554 \$ correspondant à l'amortissement des contributions reportées relatives au financement des immobilisations et, d'autre part, d'une contribution de l'ordre de 1 000 000 \$ servant à compenser le coût des espaces excédentaires non requis pour les opérations du Fonds ainsi qu'au coût des loyers supérieurs à ceux du marché. La contribution additionnelle est payable par le gouvernement pour couvrir la perte nette de l'exercice.

	2001	2000
Amortissement des contributions reportées, transfert d'actifs	2 733 698 \$	3 253 745 \$
Amortissement des contributions reportées, souffleuses	76 856	-
Loyers	1 000 000	1 300 000
Contributions pour l'embauche des étudiants	47 500	-
Contribution additionnelle	1 095 562	-
	4 953 616 \$	4 553 745 \$

4. FRAIS D'EXPLOITATION

	2001	2000
Pièces		
Stocks au début	1 040 998 \$	890 746 \$
Achat de pièces, réparations externes et immatriculations	7 495 714	8 947 172
Stocks à la fin	(896 164)	(1 040 998)
	7 640 548 \$	8 796 920 \$
Carburant		
Stocks au début	461 820 \$	-
Achat de carburant, entretien et permis pétrolier	7 359 073	2 787 891
Stocks à la fin	(475 628)	(461 820)
	7 345 265 \$	2 326 071 \$

5. DÉBITEURS

	2001	2000
Ministère des Transports	8 939 568 \$	6 543 882 \$
Autres ministères et organismes	1 416 633	610 707
	10 356 201 \$	7 154 589 \$

6. STOCKS

	2001	2000
Pièces	896 165 \$	1 040 998 \$
Carburant	475 628	461 820
	1 371 793 \$	1 502 818 \$



7. CONTRIBUTIONS RECOUVRABLES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2001	2000
Solde à recevoir, sans intérêts, recouvrable par versements annuels de 3 037 496 \$, soit au même rythme que le remboursement de la dette au fonds consolidé du revenu, échéant le 31 mars 2003	6 112 486 \$	9 149 982 \$
Solde à recevoir, sans intérêts, recouvrable par versements annuels de 200 000 \$, échéant le 31 mars 2016	2 923 144	-
	9 035 630	9 149 982
Remboursement échéant à l'intérieur d'un an	(3 274 992)	(3 037 496)
	5 760 638 \$	6 112 486 \$

Les encaissements en capital prévus annuellement au cours des cinq prochains exercices sont de :

2002	3 274 992 \$
2003	3 237 494
2004	200 000
2005	200 000
2006	200 000

8. IMMOBILISATIONS

	2001		2000	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Matériel roulant et équipement lourd	59 120 957 \$	7 588 447 \$	51 532 510 \$	31 844 586 \$
Matériel roulant léger	40 675 046	13 056 638	27 618 408	21 781 716
Réservoirs et pompes	3 284 775	365 626	2 919 149	3 028 704
Outillage	1 032 855	157 649	875 206	522 315
Équipement informatique	1 533 284	1 236 080	297 204	537 532
Développement informatique et logiciels	912 904	780 491	132 413	421 194
Mobilier de bureau	11 276	3 914	7 362	5 519
Améliorations locatives	43 880	11 073	32 807	19 763
	106 614 977 \$	23 199 918 \$	83 415 059 \$	58 161 329 \$

9. EMPRUNT BANCAIRE

Avances du ministère des Finances d'un montant maximal de 15 000 000 \$, au taux préférentiel de la Banque du Canada, intérêts payables le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, renouvelables le 31 mars 2003.

10. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2001	2000
Fournisseurs	8 245 287 \$	8 036 599 \$
Intérêts courus sur la dette à long terme	1 568 175	36 829
Taxes de vente	18 667	2 169
Traitement et avantages sociaux	509 730	771 546
	10 341 859 \$	8 847 143 \$

11. DÛ AU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

	2001	2000
Solde à payer, sans intérêts, payable par versements annuels de 3 037 496 \$, soit au même rythme que les versements des contributions recouvrables du gouvernement du Québec, échéant le 31 mars 2003	6 074 990 \$	9 112 486 \$
Versement échéant à l'intérieur d'un an	(3 037 496)	(3 037 496)
	3 037 494 \$	6 074 990 \$

12. AVANCES DU FONDS DE FINANCEMENT

Les avances du Fonds de financement du gouvernement du Québec ne peuvent excéder 50 000 000 \$. Le taux d'intérêt quotidien correspond à la moyenne des taux des acceptations bancaires pour un mois, plus une marge de 0,3 %. Les avances ne comportent aucune modalité de remboursement et sont renouvelables le 31 mars 2003.

13. DETTE À LONG TERME

Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts au taux fixe de 6,26 %, remboursable par versements annuels de 1 792 277 \$ à compter du 1 ^{er} octobre 2001, échéant le 1 ^{er} octobre 2007.	19 268 627 \$	-
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts au taux fixe de 6,15 %, remboursable par versements annuels de 3 515 107 \$ à compter du 1 ^{er} décembre 2001, échéant le 1 ^{er} décembre 2004.	14 060 429	-
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts au taux fixe de 6,12 %, remboursable par versements annuels à compter du 1 ^{er} décembre 2001, échéant le 1 ^{er} décembre 2003.	5 117 153	-
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts au taux fixe de 6,20 %, remboursable par versements annuels de 1 054 945 \$, échéant le 16 février 2006.	4 241 878	-
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts au taux fixe de 6,422 %, remboursable par versement annuel de 1 156 733 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007.	9 253 867	-
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts au taux fixe de 6,422 %, remboursable par versements annuels de 576 400 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007.	4 034 800	-
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts au taux fixe de 6,422 %, remboursable par versements annuels de 317 553 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007.	3 810 646	-
Emprunt du Fonds de financement du gouvernement du Québec, intérêts au taux fixe de 6,422 %, remboursable par versements annuels de 531 878 \$, échéant le 1 ^{er} octobre 2007.	6 914 422	-
	66 701 822	-
Versement échéant à l'intérieur d'un an	11 000 953	-
	55 700 869 \$	- \$

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

2002	11 000 953 \$
2003	10 785 081
2004	10 165 804
2005	8 944 895
2006	4 396 943

14. ENGAGEMENT

Le Fonds est engagé par un bail échéant en mars 2002. Les paiements sont de l'ordre de 4 000 000 \$ pour l'exercice 2002.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Des services de soutien administratif et technique rendus par le ministère des Transports, dont la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, ne sont pas comptabilisés dans l'état des résultats et de l'excédent. Ces services ont été effectués gratuitement.

En plus des opérations entre apparentés mentionnés précédemment, qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. AVANTAGES SOCIAUX

Régime de retraite

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations du Fonds imputées aux résultats de l'année financière s'élèvent à 480 055 \$. Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Vacances et congés de maladie

Les vacances et les congés de maladie du Fonds imputés aux résultats de l'année financière s'élèvent à 109 783 \$.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

Venez nous visiter

Vous trouverez le rapport annuel, des communiqués, le catalogue de produits et services et beaucoup d'autres renseignements sur le site Internet du Centre de gestion de l'équipement roulant, à l'adresse suivante :

<http://www.cger.mtq.gouv.qc.ca>

The screenshot shows a web browser window with the title "@ Centre de gestion de l'équipement roulant". The address bar contains "http://www.cger.mtq.gouv.qc.ca/". The browser's toolbar includes buttons for "Précédente", "Suivante", "Arrêter", "Actualiser", "Démarrage", "Remplissage automatique", "Imprimer", and "Courrier".

The website content features a navigation menu on the left with options: "Favoris", "Historique", "Recherche", "Album", and "Garde-pages". The main content area has a header with the "Québec" logo and the text "Centre de gestion de l'équipement roulant". Below this is a navigation bar with five categories: "QUI SOMMES-NOUS ?" (with sub-link "quoi de neuf ?"), "NOS PRODUITS ET SERVICES" (with sub-link "comment nous joindre ?"), "NOS CATALOGUES DE VÉHICULES", "NOS ATELIERS MÉCANIQUES", and "NOTRE SERVICE À LA CLIENTÈLE".

Below the navigation bar is a large image of a smiling man with glasses. To the right of the image, there are three links: "Déclaration de services à la clientèle", "Bulletin à la clientèle *InfoCGER*", and "Communiqués à la clientèle".

At the bottom of the page, it states: "Ce site est optimisé pour les versions 4.0 et plus de Internet Explorer". The status bar at the very bottom shows the full URL: "Lien : http://www.cger.mtq.gouv.qc.ca/fr/joindre/joindre.htm".

*Centre de gestion
de l'équipement
roulant*

Québec 